



Bulletin Officiel

N° 5882 Mardi 25 Juin 2019

www.cmf.tn

— 24^{ème} Année —

ISSN 0330-7174

AVIS DE SOCIETES

EMPRUNT OBLIGATAIRE WIFAK INTERNATIONAL BANK SELON LES PRINCIPES DE LA FINANCE ISLAMIQUE 2019-1

WIFAK INTERNATIONAL BANK 2-11

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS

BEST LEASE 12-14

AUGMENTATIONS DE CAPITAL

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES – SAH – 15-19
SOCIETE LAND'OR 20-25

EMISSIONS D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

TUNISIE LEASING ET FACTORING « TLF 2019-1 » 26-31

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE AGO

GIF FILTER SA 32

PROJET DE RESOLUTIONS

GIF FILTER SA 33-34

INFORMATIONS POST AGO

ASSURANCES BIAT 35-39
COMPTOIR NATIONAL TUNISIEN – CNT - 40-43
DELICE HOLDING 44-48

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

49-50

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

- SOCIETE CARTHAGE MEDICAL
- MCP CEA FUND

ANNEXE III

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2019

- SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Ce prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers relatifs à l'exercice 2018 de l'émetteur tels qu'approuvés par l'assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 Avril 2019 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2^{ème} trimestre 2019 pour tout placement sollicité après le 20 Juillet 2019.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

« Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la finance islamique 2019-1 »

I. Décision à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Wifak International Bank réunie le 25/12/2018, a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires selon les principes de la finance islamique et/ou Sukuk islamiques pour un montant global de 150 Millions de Dinars, à émettre dans un délai maximal de 3 ans, et a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les dates, les durées, les montants, les taux, les modalités et les conditions de ces émissions selon la situation du marché financier.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le 29/03/2019, a décidé d'émettre un ou plusieurs emprunts et de déléguer le pouvoir à la Direction Générale de fixer le montant ainsi que les caractéristiques de l'émission et ce, pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale, réunie le 10/04/2019 a décidé d'émettre un emprunt obligataire selon les principes de la finance islamique, tel qu'approuvé par le comité charaïque de la banque en date du 19/04/2019 ayant les conditions suivantes :

Montant : 10 MDT susceptible d'être porté à 20 MDT ;

Catégories	Durée	Taux de profit estimé ¹	Amortissement par obligation
A	5 ans	Taux estimé : 10,25% Complément variable : 0,25%	Amortissement trimestriel constant à partir du 1 ^{er} trimestre
B	5 ans	Taux estimé: 10,50% Complément variable : 0,25%	Amortissement Annuel Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
C	7 ans	Taux estimé: 10,75% Complément variable : 0,25%	Amortissement semestriel constant à partir du 1 ^{er} semestre
D	7 ans	Taux estimé: 11,00% Complément variable : 0,25%	Amortissement Annuel Constant par 1/7 à partir de la 1 ^{ère} année.

¹ La rémunération de ces obligations est composée d'une partie fixe payée et d'un complément variable. Elle est adossée à un actif sous-jacent d'un portefeuille IJARA relatif à chaque maturité.

- Suite -

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt obligataire seront ouvertes le **10/05/2019** et clôturées au plus tard le **30/06/2019**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des obligations émises, soit un maximum de 200 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 10 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30/06/2019**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 10 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30/06/2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **31/07/2019** avec maintien de la date unique de jouissance en profits. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **10/05/2019** aux guichets de Maxula Bourse-Intermédiaire en Bourse, Rue du Lac Léman Centre Nawrez - 1053 Les Berges du Lac et aux guichets de toutes les agences de la Wifak International Bank ainsi que son siège Social, sis à l'avenue Habib Bourguiba, 4100, Médenine.

But de l'émission

L'émission d'un emprunt obligataire, selon les principes de la finance islamique, a pour finalité d'améliorer l'adéquation entre les maturités des ressources et des emplois.

En outre, l'objectif de la présente émission est de :

- Satisfaire les demandes de la clientèle en matière de financements et réaliser les objectifs prévus ;
- Renforcer les ressources stables de la banque pour aboutir à un ratio de liquidité supérieur à 100% ;
- Financer le budget d'investissement. En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu durant les 3 prochaines années est de 150 millions de dinars.

- Suite -

II. Caractéristiques des titres émis

Dénomination de l'emprunt	«Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la finance islamique 2019-1»
Nature des titres	Titres de créance émis selon les principes de la finance islamique.
Forme des obligations	Nominatives
Catégorie des titres	Ordinaires
Modalité et délais de délivrance des titres	Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations souscrites, délivrée par l'intermédiaire en Bourse Maxula Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie choisie et la quantité y afférente.
Législation sous laquelle les titres sont créés	Les obligations sont soumises aux règles et textes régissant les obligations, soit « le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations ».

Date de jouissance:

La date unique de jouissance en profits pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **30/06/2019** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Rémunération annuelle :

La rémunération de ces obligations est composée d'une partie fixe et d'un complément variable. Elle est adossée à un actif sous-jacent d'un portefeuille IJARA relatif à chaque maturité dont le rendement sera partagé selon des clés de répartitions fixées au préalable.

- Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

La rémunération des obligations de la catégorie A est adossée à un portefeuille IJARA ayant un rendement moyen net estimé de **12%** et sera servi selon une clé de répartition de **85,42%** pour les porteurs des obligations et de **14,58%** pour les actionnaires.

Partie fixe : Il s'agit d'un taux de rémunération annuel brut estimé de **10,25%**, (soit un taux de rémunération trimestriel brut estimé à **2,5625%**) payable vers la fin de chaque trimestre, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque

- Suite -

- obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis.
- **Complément variable** : Chaque profit qui excède le rendement moyen net estimé de l'actif sous-jacent de 12% sera partagé selon les mêmes clés de répartition définies ci-haut 85,42% revenant aux porteurs des obligations et 14,58% revenant aux actionnaires.

A cet effet, le complément variable servi aux porteurs des obligations ne pouvant pas excéder un taux maximum brut de **0,25% payé annuellement** et calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits sont servis. Ainsi, le profit dépassant ce plafond, reviendra à la banque en tant que bonus au titre de la performance réalisée.

Par ailleurs, ce profit dépassant le plafond pourrait servir à la constitution d'un fonds de réserve permettant de couvrir la sous performance éventuelle du portefeuille IJARA.

- Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :

La rémunération des obligations de la catégorie B est adossée à un portefeuille IJARA ayant un rendement moyen net estimé de 12% et sera servi selon une clé de répartition de 87,50% pour les porteurs des obligations et de 12,50% pour les actionnaires.

- **Partie fixe** : Il s'agit d'un taux de rémunération annuel brut estimé de 10,50% payable vers la fin de chaque année, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis.
- **Complément variable** : Chaque profit qui excède le rendement moyen net estimé de l'actif sous-jacent de 12% sera partagé selon les mêmes clés de répartition définies ci-haut 87,50% revenant aux porteurs des obligations et 12,50% revenant aux actionnaires.

A cet effet, le complément variable servi aux porteurs des obligations ne pouvant pas excéder un taux maximum brut de **0,25% payé annuellement** et calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis. Ainsi, le profit dépassant ce plafond, reviendra à la banque en tant que bonus au titre de la performance réalisée. Par ailleurs, ce profit dépassant le plafond pourrait servir à la constitution d'un fonds de réserve permettant de couvrir la sous performance éventuelle du portefeuille IJARA.

- Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans :

La rémunération des obligations de la catégorie C est adossée à un portefeuille IJARA ayant un rendement moyen net estimé de 12,5% et sera servi selon une clé de répartition de 86,00% pour les porteurs des obligations et de 14,00% pour les actionnaires.

- Suite -

- **Partie fixe** : Il s'agit d'un taux de rémunération annuel brut estimé de **10,75%**, (soit un taux de rémunération semestriel brut estimé à **5,3750%**) payable vers la fin de chaque semestre, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis.
- **Complément variable** : Chaque profit qui excède le rendement moyen net estimé de l'actif sous-jacent de **12,5%** sera partagé selon les mêmes clés de répartition définies ci-haut **86,00%** revenant aux porteurs des obligations et **14,00%** revenant aux actionnaires.

A cet effet, le complément variable servi aux porteurs des obligations ne pouvant pas excéder un maximum de **0,25% payé annuellement** et calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis. Ainsi, le profit dépassant ce plafond, reviendra à la banque en tant que bonus au titre de la performance réalisée.

Par ailleurs, ce profit dépassant le plafond pourrait servir à la constitution d'un fonds de réserve permettant de couvrir la sous performance éventuelle du portefeuille IJARA.

- Pour la catégorie D d'une durée de 7 ans :

La rémunération des obligations de la catégorie D est adossée à un portefeuille IJARA ayant un rendement moyen net estimé de **12,5%** et sera servi selon une clé de répartition de **88,00%** pour les porteurs des obligations et de **12,00%** pour les actionnaires.

- **Partie fixe** : Il s'agit d'un taux de rémunération annuel brut estimé à **11,00%** payable vers la fin de chaque année, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis.
- **Complément variable** : Chaque profit qui excède le rendement moyen net estimé de l'actif sous-jacent de **12,5%** sera partagé selon les mêmes clés de répartition définies ci-haut **88,00%** revenant aux porteurs des obligations et **12,00%** revenant aux actionnaires.

A cet effet, le complément variable servi aux porteurs des obligations ne pouvant pas excéder un maximum de **0,25% payé annuellement** et calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis. Par ailleurs, ce profit dépassant le plafond pourrait servir à la constitution d'un fonds de réserve permettant de couvrir la sous performance éventuelle du portefeuille IJARA.

Amortissement et remboursement

Les obligations émises relatives à la catégorie A feront l'objet d'un amortissement trimestriel constant par un vingtième de la valeur nominale, soit **5 DT** par obligation

- Suite -

cet amortissement commencera au premier trimestre, suivant la date de clôture des souscriptions.

Les obligations émises relatives à la catégorie B feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation. Cet amortissement commencera à la première année, suivant la date de clôture des souscriptions.

Les obligations émises relatives à la catégorie C feront l'objet d'un amortissement semestriel constant par un quatorzième de la valeur nominale soit 7,143 DT par obligation. Cet amortissement commencera au premier semestre, suivant la date de clôture des souscriptions.

Les obligations émises relatives à la catégorie D feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un septième de la valeur nominale, soit 14,286 DT par obligation. Cet amortissement commencera la première année, suivant la date de clôture des souscriptions.

L'emprunt sera amorti en totalité le 30/06/2024 pour les catégories A et B, et le 30/06/2026 pour les catégories C et D.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

Taux de Profit :

- Pour la catégorie A : taux estimé de 10,25% brut l'an (Taux trimestriel estimé : 2,5625%) et un complément variable de (0,25%) payé annuellement.
- Pour la catégorie B : taux estimé de 10,50% brut l'an et un complément variable de (0,25%) payé annuellement.
- Pour la catégorie C : taux estimé de 10,75% brut l'an (Taux semestriel estimé : 5,3750%) et un complément variable de (0,25%) payé annuellement.
- Pour la catégorie D : taux estimé de 11,00% brut l'an et un complément variable de (0,25%) payé annuellement.

Paiement : Le paiement des profits et le remboursement du capital dû, pour les différentes catégories de la présente émission, seront effectués comme ainsi :

Pour la catégorie A : Le paiement trimestriel des profits ainsi que le remboursement du capital seront effectués à terme échu, le 30 Septembre de l'année N, le 31 Décembre de l'année N, le 31 Mars de l'année N+1, et le 30 Juin de l'année N+1 et ce, à partir du 30 Septembre 2019. Le complément variable sera servi à terme échu, le 30 Juin de l'année N+1. Les paiements des profits, les remboursements du capital et le versement du

- Suite -

- complément variable seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.
- **Pour la catégorie B :** Le paiement annuel des profits, le remboursement du capital ainsi que le versement du complément variable seront effectués à terme échu, le **30 Juin de l'année N+1** et ce, à partir du **30 Juin 2020**.
Les paiements des profits, les remboursements du capital et le versement du complément variable seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.
- **Pour la catégorie C :** Le paiement semestriel des profits ainsi que le remboursement du capital seront effectués à terme échu, le **31 Décembre de l'année N** et le **30 Juin de l'année N+1** et ce, à partir du **31 Décembre 2019**. Le complément variable sera servi à terme échu, le **30 Juin de l'année N+1**.
Les paiements des profits, les remboursements du capital et le versement du complément variable seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.
- **Pour la catégorie D :** Le paiement annuel des profits, le remboursement du capital ainsi que le versement du complément variable seront effectués à terme échu, le **30 Juin de l'année N+1** et ce, à partir du **30 Juin 2020**.
Les paiements des profits, les remboursements du capital et le versement du complément variable seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Garantie : Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

Notation de l'emprunt : Le présent emprunt obligataire n'est pas noté.

Mode de placement :

Le présent emprunt obligataire est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à partir du **10/05/2019** à toute personne physique ou morale intéressées, auprès de Maxula Bourse-Intermédiaire en Bourse, sis au Rue du Lac Léman Centre Nawrez - 1053 Les Berges du Lac et aux guichets de toutes les agences de la Wifak International Bank ainsi que son siège Social, sis à l'avenue Habib Bourguiba, 4100, Médenine.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les porteurs des obligations peuvent se réunir en une Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires. L'Assemblée

- Suite -

Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations et à son représentant. Le représentant de l'Assemblée Générale des porteurs des obligations à la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Clause de remboursement anticipé

Les obligations émises dans le cadre du présent emprunt peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé portant sur toutes les obligations en circulation. Le remboursement se fera au gré de l'émetteur à la valeur nominale restant due à la date de sa réalisation augmentée des profits courus et non échus. Un avis d'information sera publié dans un journal quotidien de la place et dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis annonçant la date de mise en paiement des obligations remboursées par anticipation.

III. Renseignements généraux :

Intermédiaire agréé mandaté par la banque émettrice pour la tenue du registre des obligations

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt «**Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la finance islamique 2019-1**» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie choisie et la quantité y afférente.

Marché des titres

A cette date, il n'existe pas de titres de même catégorie émis par l'émetteur et qui sont négociés sur le marché financier tunisien ou sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la Wifak International Bank s'engage à charger l'intermédiaire en bourse «Maxula Bourse» de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt obligataire «**Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la finance islamique 2019-1**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing

La Wifak International Bank s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire «**Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la finance islamique 2019-1**» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige

- Suite -

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risques liés à l'émission du présent emprunt obligataire

- **Risque macroéconomique** : Selon les règles prudentielles régissant les banques et les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription à un emprunt obligataire dans des conditions macroéconomiques et de marché ardues pourraient continuer à avoir un effet néfaste significatif sur les conditions dans lesquelles progressent les établissements financiers et en conséquence sur la situation financière, les résultats opérationnels et le coût du risque supporté par la Banque.
- **Risque lié au marché secondaire** : Les obligations sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.
- **Risque charaïque** : Ce risque peut découler de l'incapacité de l'émetteur de tenir ses engagements contractuels et rend ainsi le contrôle nul aux yeux de la chariaa. Ce qui pourrait nuire à la réputation de l'émetteur.

- Suite -

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 24 Avril 2019 sous le n°19-1026, du document de référence « Wifak International Bank 2019 » enregistré auprès du CMF en date du 15 Avril 2019 sous le n°19-002, des états financiers relatifs à l'exercice 2018 de la Wifak International Bank tels qu'ils seront approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 Avril 2018 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 2^{ème} trimestre 2019 pour tout placement sollicité après le 20 Juillet 2019.

La note d'opération et le document de référence « Wifak International Bank 2018 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Wifak International Bank , Avenue Habib Bourguiba, 4100, Médenine, Maxula bourse-Intermédiaire en Bourse, Rue du Lac Léman Centre Nawrez - 1053 Les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre 2019 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 Juillet 2019.

AVIS DE SOCIETES

Emission de titres participatifs

**EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS
BEST LEASE**

Société Anonyme au Capital de 30.000.000 de dinars divisé en 30.000 000 actions de 1 Dinar chacune

Siège Social: 54, avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 - Tunis

Registre de Commerce: B132611999

Matricule fiscal: 000MA 647746R

**« ISDARAT BEST LEASE 2019-01 » «إصدارات باست ليز 2019-01»
Emis sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du **25/03/2017** l'émission de titres participatifs à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Dans le cadre de cette autorisation, Le Conseil d'Administration de BEST LEASE a décidé d'émettre les titres participatifs sans recours à l'Appel Public à l'Epargne à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a donné plein pouvoir à la direction générale pour en fixer les conditions et modalités.

A cet effet, la Direction Générale de BEST LEASE vise par la présente à émettre des titres participatifs d'un montant de 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres, de 100 dinars chacun sans recours à l'Appel Public à l'Epargne selon les caractéristiques suivantes :

Durée	Taux de profit global prévu (*)	Avance annuelle (*)	Complément variable (*)	Remboursement des titres
7 ans	9,5%	9%	0,5%	A la fin de la 7 ^{eme} année

(*) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**1. Montant**

Le montant total de la présente émission est fixé à 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 100 dinars.

2. Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus à partir du **30 mars 2019** et clôturés au plus tard le **30 juin 2019**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du **30 juin 2019**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la BEST LEASE à cette date.

3. Objet de l'émission

Le produit de l'émission sera utilisé par BEST LEASE dans le cadre de son activité générale.

- Suite -

4- But de l'émission

L'émission des titres participatifs, a pour objectif le renforcement des fonds propres de la société et le développement de ses ressources.

II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

1. La législation sous laquelle les titres sont créés:

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

Ils entrent également dans le champ d'application de l'article 5 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

2. Dénomination des titres participatifs : « ISDARAT BEST LEASE 2019-01»

« إصدارات باسٹ ليز 2019-01 »

3. Nature des titres : Titres de créance assimilés à des fonds propres.

4. Prix de souscription et d'émission :

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

5. Date de jouissance en profits :

La date de jouissance en profits pour tous les titres émis est fixée au **01 juillet 2019**.

La 1^{ère} date de distribution des profits est fixée au 15/01/2020 pour l'avance et au 15/07/2020 pour le complément variable.

6. Date de règlement :

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

7. Modalités de délivrance des attestations de propriété des titres lors de la souscription :

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des titres détenus seront assurés par les Intermédiaires agréés chargés de la collecte des souscriptions.

8. Intermédiaire agréé mandaté par l'émetteur pour la tenue du registre des porteurs des titres participatifs :

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

9. Remboursement :

Tous les titres participatifs émis **seront remboursés à la fin de la 7^{ème} année soit le 30/06/2026** à la valeur nominale.

BEST LEASE ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

10. Durée

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- La durée totale est égale 7 ans ;
- La durée de vie moyenne est égale à 7 ans.

III. REMUNERATION ANNUELLE

La rémunération des titres participatifs est annuelle et prévue à 9,5% de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable calculés comme suit:

- Suite -

1. Première partie de la rémunération

Une avance prévue de 9% calculée sur la valeur nominale est payable le **15 janvier de chaque année sur l'exercice écoulé.**

2. Deuxième partie de la rémunération

Un complément variable prévu à 0,5% de la valeur nominale est payable le **15 juillet de chaque année après la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.**

Le résultat net avant impôt est réparti entre porteurs de titres participatifs et actionnaires en fonction de leurs parts respectives dans les fonds propres nets tels que définis par l'article 5 de la Circulaire N° 91-24 du 17 Décembre 1991.

3. La gestion du surplus par rapport au taux de profit global prévu à 9,5% :

Le profit en surplus par rapport au Taux de profit prévisionnel global fixé à 9,5% et qui a été calculé en appliquant la clé de répartition des bénéfices défini ci-haut à 80%-20%, respectivement entre les détenteurs des présents titres participatifs et le gestionnaire, est du droit du gestionnaire au titre de "Prime de Bonification" pour la réalisation de l'objectif de taux de profit global prévu à 9,5%. En outre, le gestionnaire se réserve le droit de loger ce surplus de profit dans un compte de "Réserve Spécial de Lissage de Profit" pour faire face aux éventuelles fluctuations de profit durant la durée de vie des Titres Participatifs émis. Ainsi, BEST LEASE se porte fort pour compenser tout éventuel écart entre les profits estimés et ceux réalisés, après accord de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice y afférent.

IV. CESSION ET TRANSMISSION DES TITRES PARTICIPATIFS

Les titres participatifs émis sont librement cessibles et transmissibles. Toutefois, les souscripteurs à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.

V. GARANTIE

Les présents titres participatifs émis ne font l'objet d'aucune garantie particulière.

VI. INFORMATION FINANCIERE

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de BEST LEASE dans les mêmes conditions que les actionnaires de la société.

VII. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS

Les porteurs de titres participatifs sont réunis en Assemblée Générale Spéciale.

L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de titres participatifs est soumise aux dispositions des articles 354 à 363 du code des sociétés commerciales.

Toute décision ayant pour effet la modification des droits des titulaires des titres participatifs n'est définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale.

VIII. JURIDICTION COMPETENTE

Tout litige sera la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1. A cette fin, BEST LEASE élit en son siège sis au 54, Avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 Tunis, Tunisie.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers individuels et consolidés de l'émetteur arrêtés au 31/12/2018 pour tout placement sollicité après le 30/04/2019.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Société d'Articles Hygiéniques « SAH SA »

Société Anonyme au capital de 60.319.165 DT
divisé en 60.319.165 actions de nominal 1 DT entièrement libérées
Siège social : 5 Rue 8610, Zone industrielle La Charguia 1 –Tunis–

1. DECISION A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société SAH SA, tenue le **26/04/2019**, a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 5.026.597 DT pour le porter de 60.319.165 DT à 65.345.762 DT et ce, par l'émission de 5.026.597 actions nouvelles à émettre au prix de 10 DT l'action, soit 1 DT de nominal majorée d'une prime d'émission de 9 DT.

Ces actions seront souscrites selon la parité de **une (1) action nouvelle pour douze (12) actions anciennes** avec un rompu et seront libérées en totalité à la souscription. La société procédera à l'acquisition et l'annulation du droit de souscription rompu.

Les actions nouvelles porteront jouissance à partir du 1^{er} janvier 2019.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire a conféré au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour la constatation et la réalisation de l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé qu'au cas où les souscriptions réalisées n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital, le montant de l'augmentation du capital social peut être limité au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée.

2. CARACTERISTIQUES DE L'EMISSION :

La société SAH SA procédera à une augmentation de capital de 5.026.597 DT par souscription en numéraire et par émission de 5.026.597 actions nouvelles.

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

SAH procédera à l'acquisition et l'annulation d'un droit de souscription et ce, en vue de respecter la proportion d'exercice des droits de souscription sus mentionnée.

2.1. Prix d'émission des actions nouvelles :

Les actions nouvelles à souscrire à numéraire seront émises à un prix d'émission de 10 DT l'action, soit 1 DT de nominal majoré d'une prime d'émission de 9 DT.

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées intégralement à la souscription.

- Suite -

2.2 - Droit préférentiel de souscription :

La souscription aux 5.026.597 actions nouvelles sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de **une (1) action nouvelle pour douze (12) actions anciennes**. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La société SAH SA ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Jouissance des actions nouvelles souscrites :

Les 5.026.597 actions nouvelles souscrites porteront jouissance en dividendes à partir du 01/01/2019.

2.3 - Période de souscription :

La souscription aux 5.026.597 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de une (1) action nouvelle pour douze (12) anciennes et ce, **du 16/05/2019 au 21/06/2019 inclus**.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le montant de l'augmentation du capital social peut être limité au montant total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit 3 769 948 DT, correspondant à 3 769 948 actions).

2.4 - Etablissements domiciliaires :

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société d'Articles Hygiéniques SA « SAH SA » exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 10 DT, représentant une valeur nominale de 1 DT majorée d'une prime d'émission de 9 DT.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restantes disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions et ce, dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N° 08 002 0006432007640 38 ouvert auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie « BIAT » Agence Charguia conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du **21/06/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

2.3 - Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces :

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le 21/06/2019 à 16H à MAC SA, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par MAC SA), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

2.4 - Modalités et délais de livraison des titres :

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par l'intermédiaire en Bourse MAC SA en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

2.5 - Mode de placement :

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 60.319.165 actions composant le capital actuel et/ou aux cessionnaires des droits de souscription en Bourse.

3 BUT DE L'EMISSION :

Cette augmentation permettrait la réalisation d'une partie des investissements envisagés par le Groupe dans le cadre de sa stratégie d'expansion géographique et de diversification.

4 RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES :

4.3 Droits attachés aux valeurs mobilières offertes :

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires proportionnellement au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions sans limitations, sauf exceptions légales.

4.4 Régime de négociabilité :

Les actions sont librement négociables en Bourse.

4.5 Régime fiscal applicable : Droit commun

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er Janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

- Suite -

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10.000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

2.3 Marché des titres :

Les actions de la société SAH SA sont négociables sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

2.4 Cotation en Bourse des actions anciennes :

Les 60.319.165 actions anciennes composant le capital actuel de la société SAH SA inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **16/05/2019**, droits de souscription détachés.

2.5 Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire :

Les 5.026.597 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2018, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

2.6 Cotation en Bourse des droits de souscription :

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu **du 16/05/2019 au 21/06/2019 inclus**¹.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

2.7 Tribunaux compétents en cas de litiges :

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1.

2.8 Prise en charge par Tunisie Clearing :

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007610108» durant la période de souscription préférentielle soit **du 16/05/2019 au 21/06/2019 inclus**².

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007610116» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par MAC SA-Intermédiaire en Bourse.

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du **21/06/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° 19-1028 en date du 30/04/2019, du document de référence « SAH-SA 2019 » enregistré par le CMF sous le N° 19-003 en date du 30/04/2019 et des états financiers individuels et consolidés de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30/04/2019.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais, auprès de MAC SA - Intermédiaire en Bourse sis au Rue du Lac Constance –1053- Les Berges du Lac et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn

Les états financiers individuels et consolidés de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 Décembre 2018 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2019.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Société « LAND'OR »

Société Anonyme au capital de 4 846 875 dinars divisé en 4 846 875 actions
de valeur nominal 1 dinar entièrement libérées
Registre de Commerce : B1112211997
Siège social : Bir Jedid – 2054 Khelidia Tunisie

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société LAND'OR SA tenue le **01/04/2019** a décidé d'augmenter le capital social de la société de **5 452 935 dinars** pour le porter de **4 846 875 dinars à 10 299 810 dinars** en deux opérations simultanées de la manière suivante :

- Une augmentation de capital en numéraire d'un montant de **4 846 875 dinars avec maintien du droit préférentiel de souscription**, et ce, par la création de **4 846 875 nouvelles actions** ordinaires de valeur nominal de 1 dinar à souscrire en numéraire à raison **d'une (1) action nouvelle pour une (1) action ancienne, au prix d'émission de 8,250 dinars chacune**, soit 7,250 dinars de prime d'émission. Ladite AGE a décidé si les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration pourra utiliser les facultés suivantes ou certaines d'entre elles :
 - Limiter le montant de l'augmentation de capital au montant souscrit à condition que celui-ci atteigne $\frac{3}{4}$ du montant de l'augmentation envisagée
 - Redistribuer entre les actionnaires les actions non souscrites
 - Offrir au public totalement ou partiellement les actions non souscrites.
- Une augmentation de capital en numéraire d'un montant de **606 060 dinars, avec suppression du droit préférentiel de souscription**, et ce, par l'émission de **606 060 actions nouvelles** d'une valeur nominale 1 dinar, à émettre au prix d'émission de 8,250 dinars, soit une prime d'émission de 7,250 dinars. Ladite AGE a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription et de réserver l'augmentation de capital au profit du fonds d'investissement Maghreb Private Equity IV (MPEF IV).

Par ailleurs l'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires pour réaliser l'augmentation de capital et d'en fixer les modalités.

Le Conseil d'Administration du **05 Avril 2019** a décidé que les 5 452 935 actions porteront jouissance en dividende à partir du **1^{er} janvier 2019**.

- Suite -

BUT DE L'EMISSION

Cette augmentation de capital a pour objectif de :

- Financer les investissements de la société qui portent sur une extension de la capacité de production en Tunisie et l'installation d'une unité industrielle au Maroc ;
- Réduire l'endettement à court terme de la société et assainir son bilan financier ;
- Améliorer la trésorerie.

CARACTERISTIQUES DE L'OPERATION

Le capital social de la société LAND'OR sera augmenté de **5 452 935 dinars** répartis comme suit :

- **4 846 875 actions nouvelles** à souscrire en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
- **606 060 actions nouvelles** à souscrire en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Les deux opérations possèdent les caractéristiques suivantes :

- Prime d'émission : 7,250 dinars
- Prix de souscription : 8,250 dinars
- Catégorie des actions : ordinaire
- Forme des actions : nominative

❖ Augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription

Le capital social sera augmenté de 4 846 875 dinars par la création de 4 846 875 actions nouvelles à souscrire en numéraire.

Prix d'émission des actions nouvelles

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises au prix d'émission de 8,250 dinars par action, soit 1 dinar de valeur nominale et 7,250 dinars de prime d'émission. Les actions nouvelles à souscrire seront libérées intégralement lors de la souscription.

Droit préférentiel de souscription

La souscription aux 4 846 875 actions nouvelles sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible:** La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison **d'une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne**. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. LAND'OR ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible:** En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

- Suite -

Période de souscription

La souscription aux 4 846 875 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison **d'une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne**, et ce du **20/05/2019 au 28/06/2019 inclus**¹.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires, et ce, du **01/07/2019 au 05/07/2019 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce du **08/07/2019 au 12/07/2019 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit 3 635 156 dinars, correspondant à 3 635 156 actions).

Etablissements domiciliaires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société LAND'OR exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant en numéraire, il devra être versé par action souscrite le montant de 8,250 dinars, représentant un nominal de 1 dinar et une prime d'émission de 7,250 dinars.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans les comptes indisponibles n° 141 151 15300700086187 ouvert auprès de la Banque de l'Habitat agence Bir El Kassaa et n°059 030 00050087359070 ouvert auprès de la Banque de Tunisie, agence du siège, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **28/06/2019 à 17H** à AFC ou Tunisie Valeurs.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par AFC ou Tunisie Valeurs), Intermédiaires en Bourse, via l'Espace Adhérents de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **28/06/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Les demandes de souscription essentiellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription en annexe, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation (autre que celle délivrée lors de la souscription) portant sur le nombre de titres souscrits par Tunisie Clearing, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 4 484 687 actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires des droits de souscription en bourse.

Jouissance des actions nouvelles :

Les actions nouvelles souscrites (4 484 687 actions) porteront jouissance en dividendes à compter du **1^{er} janvier 2019**.

❖ Augmentation de capital en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription

Conjointement à l'émission d'actions en numéraire avec maintien du Droit Préférentiel de Souscription, le capital social sera augmenté d'un montant de 606 060 dinars réservé au profit du Fonds d'investissement Maghreb Private Equity IV (MPEF IV). Cette augmentation sera réalisée par la suppression du Droit Préférentiel de Souscription au profit dudit Fonds.

Les raisons inhérentes à la suppression du droit préférentiel de souscription au profit de MPEF IV est de favoriser une meilleure institutionnalisation du capital de la société d'améliorer ses normes de gouvernance et de tirer avantage de l'apport financier et stratégique du nouveau partenaire.

Prix d'émission des actions nouvelles

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises au prix d'émission de 8,250 dinars par action, soit 1 dinar de valeur nominale et 7,250 dinars de prime d'émission. Les actions nouvelles à souscrire seront libérées intégralement lors de la souscription.

Droit préférentiel de souscription

La souscription aux 606 060 actions nouvelles émises en numéraire est réservée au profit du fonds d'investissement Maghreb Private Equity IV (MPEF IV).

Période de souscription

La souscription aux 606 060 actions nouvelles émises en numéraire réservée au fonds MPEF IV est ouverte du **20/05/2019** au **12/07/2019 inclus**.

Etablissements domiciliaires

Les souscriptions seront reçues et les versements effectués sans frais dans les comptes indisponibles n° 141 151 15300700086187 ouvert auprès de la Banque de l'Habitat agence Bir El Kassaa et n°059 030 00050087359070 ouvert auprès de la Banque de Tunisie, agence du siège. En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 8,250 dinars, représentant un nominal de 1 dinar et une prime d'émission de 7,250 dinars.

Modalités et délais de livraison des titres

La souscription à l'augmentation de capital sera constatée par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits, délivrée par la Société émettrice, sur présentation d'un Bulletin de souscription.

Jouissance des actions émises

Les actions nouvelles souscrites (606 060 actions) porteront jouissance en dividendes à compter du **1^{er} janvier 2019**.

- Suite -

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES

Droits attachés aux valeurs mobilières émises

Chaque action donne droit, dans le partage des bénéfices, comme dans la propriété de l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Tout actionnaire bénéficie d'un nombre de voix proportionnel aux actions qu'il détient. L'actionnaire vote personnellement ou par l'intermédiaire de son représentant pour la totalité de ses actions. Il ne peut donner mandat de vote sur une partie de ses actions.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables en Bourse.

Régime fiscal applicable

La législation actuelle en Tunisie prévoit :

- L'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Les actions de la société LAND'OR sont négociables sur le marché alternatif de la cote de la Bourse de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotations en Bourse des actions anciennes

Les 4 846 875 actions anciennes composant le capital actuel de la société LAND'OR inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du **20/05/2019**, droits de souscription détachés.

- Suite -

Cotation en bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 5 452 935 nouvelles actions à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2018, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en bourse des droits de souscription

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **20/05/2019** au **28/06/2019 inclus***. Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir lors de la présente opération sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007510068» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007510050» durant la période de souscription préférentielle soit du **20/05/2019** au **28/06/2019 inclus***.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **28/06/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par Tunisie Clearing.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°19-1027 en date du 29/04/2019, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès du siège de la société LAND'OR (Bir Jedid – 2054 Khelidia), de l'AFC (Carré de l'Or Les Jardins du Lac II- 1053 Les Berges du Lac 2), de Tunisie Valeurs (Immeuble INTEGRA – Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène) et sur le site Internet du CMF (www.cmf.com.tn).

Les états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 décembre 2018 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 30 Avril 2019.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2019. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2019.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «TLF 2019-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING ET FACTORING réunie le **27/04/2018** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **27/03/2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire « TLF 2018-2 » d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+3,00% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7,50% brut l'an au minimum et 8,90% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Toutefois, suite au décalage accusé dans la réalisation de l'émission et compte tenu de l'augmentation du taux directeur par la BCT à deux reprises, le Conseil d'Administration tenu en date du **28/08/2018** a révisé les conditions de l'émission envisagée comme suit :

- Montant : 20 MDT susceptible d'être porté à 30 MDT ;
- Taux variable : TMM + 2% brut l'an au minimum et TMM + 3% brut l'an au maximum ;
- Taux fixe : 9% brut l'an au minimum et 12% brut l'an au maximum ;
- Durée : de 5 à 10 ans.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 11,40% brut l'an et/ou TMM+2,70% sur 5 ans.
- Catégorie B : 11,70% brut l'an et/ou TMM+3,00% brut l'an sur 7 ans dont 2 années de grâce.

Par ailleurs, et compte tenu de l'opération d'augmentation de capital entreprise en fin d'année, l'émission de l'emprunt « TLF 2018-2 » a été reportée en 2019. De ce fait, la dénomination de l'emprunt obligataire est désormais « TLF 2019-1 ».

- Suite -

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

L'emprunt obligataire « TLF 2019-1 » est d'un montant de 20 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 Millions de dinars, divisé en 200 000 obligations, susceptibles d'être portés à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « TLF 2019-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions au présent emprunt obligataire seront ouvertes le **24/04/2019** et clôturées sans préavis au plus tard le **28/06/2019**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/06/2019**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/06/2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **15/07/2019** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **24/04/2019** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission

TUNISIE LEASING ET FACTORING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING ET FACTORING a prévu pour l'année 2019 des mises en force qui s'élèvent à 646 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 120 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 20 millions susceptibles d'être portés à 30 millions de dinars, objet de la présente émission), 226,5 millions de dinars par des crédits bancaires et des crédits extérieurs.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « TLF 2019-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des obligations** : Les obligations seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaire.
- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.
- **Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE LEASING ET FACTORING.

- Suite -

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/06/2019**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **28/06/2019** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations «**TLF 2019-1**» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

*Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,70% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **270 points** de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

* Taux fixe : Taux annuel brut de **11,40%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :

*Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +3,00% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **300 points** de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

*Taux fixe : Taux annuel brut de **11,70%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **28/06/2024** pour la catégorie A et le **28/06/2026** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **28 juin** de chaque année.

- Suite -

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **28/06/2020**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **28/06/2020** et le premier remboursement en capital aura lieu le **28/06/2022**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

• **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **11,40%** l'an pour la catégorie **A** et de **11,70%** l'an pour la catégorie **B**.

• **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

- **Catégorie A :**

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Mars 2019 à titre indicatif, qui est égale à 7,132% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 9,832%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,70%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- **Catégorie B :**

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Mars 2019 à titre indicatif, qui est égale à 7,132% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,132%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **3,00%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et durée de l'emprunt :

Durée totale:

Les obligations de l'emprunt obligataire «**TLF 2019-1**» sont émises selon deux catégories :

- une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- une catégorie B sur une durée de **7 ans dont deux années de grâce**.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme **des durées pondérées** par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie **A** et **5 ans** pour la catégorie **B**.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,621 années** pour la catégorie A et **3,989 années** pour la catégorie B.

- Suite -

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB** (tun) à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **27/03/2019**.

Notation de la société :

En date du **12 décembre 2018**, Fitch Ratings a révisé à la baisse la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing et Factoring de **BBB+** à **BBB** (tun) avec perspective stable et sa note à court terme de **F2** à **F3** (tun).

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars(1000 dinars).

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **TLF 2019-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de

- Suite -

l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis, ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres

Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « **TLF 2019-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage, dès la clôture de l'emprunt « **TLF 2019-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération « TLF 2019-1 » visée par le CMF en date du **08 avril 2019** sous le n°**19/1025** et du document de référence « TUNISIE LEASING ET FACTORING 2018 » enregistré auprès du CMF en date du **11/10/2018** sous le n°**18-007**, des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing et Factoring relatifs au premier trimestre de l'exercice 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2019 ainsi que de ses états financiers relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2019.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING ET FACTORING - Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunisie Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra – Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2019 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2019 et le 30 avril 2019.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

GENERALE INDUSTRIELLE DE LA FILTRATION - GIF FILTER SA

Siège social : GP1 km 35 – 8030 Grombalia

Les actionnaires de la société LA GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION « GIF FILTER » SA, sont convoqués à une Assemblée Générale Ordinaire prévue pour le jeudi 4 juillet 2019 à partir de 8H00 à Hôtel Golden Tulip Carthage Tunis, sis à la Rue de la Republique, La Marsa 2078, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
3. Examen et approbation des états financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
4. Examen et approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
5. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
6. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions mentionnées par l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
7. Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
8. Allocation des jetons de présence aux Administrateurs ;
9. Allocation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit ;
10. Renouvellement du mandat de certains administrateurs de la Société ; et
11. Pouvoirs pour formalités.

AVIS DE SOCIETES

Projet des résolutions AGO

GENERALE INDUSTRIELLE DE LA FILTRATION - GIF FILTER SA

Siège social : GP1 km 35 – 8030 Grombalia

Projet de résolutions de la société GIF FILTER SA à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 4 juillet 2019.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture des rapports d'activité de la Société et du Groupe GIF, élaborés par le Conseil d'Administration, et relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, approuve lesdits rapports tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à des actionnaires présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du commissaire aux comptes, afférent aux états financiers individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018, approuve lesdits états financiers, se soldant par un total bilan 22.139.687 Dinars Tunisiens et faisant ressortir un résultat net déficitaire de 2.166.681 Dinars Tunisiens.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à des actionnaires présents ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du commissaire aux comptes afférent aux états financiers consolidés du Groupe GIF, approuve les états financiers consolidés du Groupe GIF de l'exercice clos le 31 décembre 2018, se soldant par un total bilan de 21.903.111 Dinars Tunisiens et faisant ressortir un résultat net déficitaire du groupe de 2.278.946 Dinars Tunisiens.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à des actionnaires présents ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice clos le 31 décembre 2018, de 2.166.681 Dinars Tunisiens au poste « résultats reportés ».

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à des actionnaires présents ou représentés.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 et suivants et par l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité et dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à des actionnaires présents ou représentés.

- Suite -

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, ferme, définitif et sans réserve aux Administrateurs pour l'exécution de leurs mandats pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à des actionnaires présents ou représentés.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration en rémunération de leur activité, la somme de 4.000 TND net par membre, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2018.

Cette rémunération sera portée aux charges d'exploitation de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à des actionnaires présents ou représentés.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Comité Permanent d'Audit de la Société en rémunération de leur activité, la somme totale de 5.000 Dinars Tunisiens net, à titre de rémunération pour l'exercice 2018.

Cette rémunération sera portée aux charges d'exploitation de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à des actionnaires présents ou représentés.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, constate que le mandat de certains administrateurs de la Société, à savoir, messieurs Bassem Loukil et Walid Loukil, et les sociétés Economic Auto, représentée par monsieur Walid Loukil, et Aures Auto, représentée par monsieur Bassem Loukil, arrive à expiration et décide de renouveler leurs mandats, en tant qu'administrateurs de la Société et ce, pour un mandat de trois (3) nouvelles années, venant à expiration avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société statuant sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Messieurs Bassem Loukil et Walid Loukil, en leurs qualités d'administrateurs et de représentants des sociétés Economic Auto et Aures Auto, présents à l'Assemblée, déclarent accepter le renouvellement de leurs mandats en tant qu'administrateurs de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à des actionnaires présents ou représentés.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs à toutes personnes mandatées à l'effet d'accomplir toutes formalités légales nécessaires et toutes autres formalités légales (notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à des actionnaires présents ou représentés.

AVIS DE SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

Assurances BIAT

Siège Social : Les Jardins du Lac – 1053. Les Berges du Lac – Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire tenue le 13 juin 2019, Assurances BIAT, publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

1. Les résolutions adoptées :

Première Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice 2018 et des rapports Général et Spécial des Commissaires aux comptes, approuve : le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité, les Conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2018.

Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à l'unanimité.

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale décide de **répartir le bénéfice net** de l'exercice 2018, qui s'élève à **8 768 904,293 Dinars** majoré du report à nouveau de **20 212,150 Dinars** soit au total **8 789 116,443 Dinars** comme suit :

<i>Projet d'Affectation des résultats de 2018</i>	
Bénéfice Net 2018	8 768 904,293
Report exercice 2017	20 212,150
Total	8 789 116,443
Réserves légales (5%)	439 455,822
1^{er} reliquat	8 349 660,621
Réserves pour Réinvestissement Exonérés (prélevés sur Bénéfices de l'exercice 2018)	4 000 000,000
2^{ème} reliquat	4 349 660,621
Fonds Social (prélevés sur Bénéfices de l'exercice 2018)	400 000,000
3^{ème} reliquat	3 949 660,621
Dividendes à distribuer	3 905 000,000
Report à nouveau	44 660,621

L'Assemblée Générale décide de distribuer un dividende de dix-sept dinars 750 millimes (17,750 TND) par action au titre de l'exercice 2018, à servir à partir du 11 juillet 2019.

Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à l'unanimité.

- Suite -

Troisième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration, pour l'exercice commençant le premier Janvier 2018, des jetons de présence d'un montant brut de quarante-cinq mille dinars

(45 000 TND).

Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à l'unanimité.

Quatrième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Comité Permanent d'Audit, un montant brut de dix mille dinars (10 000 TND), pour l'exercice commençant le premier Janvier 2018, à répartir entre les membres du Comité Permanent d'Audit.

Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à l'unanimité.

Cinquième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire constatant que le mandat du Co-Commissaire aux comptes « **Cabinet la Générale d'audit et conseil** » représenté par **M. Chiheb GHANMI** arrive à échéance lors de la présente Assemblée, décide de nommer le cabinet **FINOR** représenté par **Monsieur Walid BEN SALAH** pour un mandat de trois (03) années expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2021.

Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à l'unanimité.

Sixième Résolution :

L'assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs aux porteurs d'originaux, de copies ou d'extraits du Procès-verbal des délibérations de la présente Assemblée en vue d'effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, a été approuvée à l'unanimité.

- Suite -

2- Le bilan après affectation du résultat :

Société Assurances BIAT
Bilan Après Affectation du Résultat de l'Exercice 2018
(Unité : en Dinars)

ACTIFS	31/12/2018			31/12/2017
	Brut	Amort. Provisions	Net	Net
AC 1 Actifs incorporels				
AC12 Concessions, brevet, licences, marques	1 944 908	1 573 552	371 356	609 639
AC13 Fonds de commerce	-	-	-	-
AC14 Acomptes versés	360 461	-	360 461	82 325
	2 305 369	1 573 552	731 817	691 964
AC 2 Actifs corporels d'exploitation				
AC21 Installations techniques et machines	1 542 174	937 884	604 291	572 767
AC22 Autres installations ,outillage et mobilier	2 971 197	1 918 586	1 052 612	737 853
	4 513 372	2 856 469	1 656 903	1 310 620
AC 3 Placements				
AC31 Terrains et constructions				
AC311 Terrains et constructions d'exploitation	801 360	45 798	755 562	771 589
AC312 Terrains et constructions hors exploitation	6 709 248		6 709 248	3 440 640
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations				
AC321 Part dans des entreprises liées				
AC322 Bons obligations émis par les entreprises liées et créances sur ces entreprises				
AC33 Autres placements financiers				
AC331 Actions autres titres a revenu variable et part dans FCP	14 933 432	1 265 410	13 668 022	19 024 748
AC332 Obligations et autres titres a revenu fixe	261 630 282		261 630 282	243 432 653
AC334 Autres prêts	238 209		238 209	413 072
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	59 500 000		59 500 000	31 500 000
AC336 Autres dépôts			-	-
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	501 671		501 671	448 587
	344 314 202	1 311 208	343 002 994	299 031 289
AC 5 Part des réassureurs dans les provisions techniques				
AC510 Provisions pour primes non acquises	3 711 436		3 711 436	3 172 478
AC520 Provisions d'assurance vie	333 764		333 764	318 515
AC530 Provision pour sinistres (vie)	809 151		809 151	488 214
AC531 Provision pour sinistres (non vie)	17 369 554		17 369 554	15 235 462
AC540 Provision pour PB (vie)	-		-	-
AC541 Provision pour PB (Non vie)	552 707		552 707	619 138
	22 776 611	-	22 776 611	19 833 806
AC 6 Créances				
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611 Primes acquises et non émises	1 022 237		1 022 237	1 112 859
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	21 083 897	6 965 180	14 118 717	16 483 580
AC613 créances indemnisées subrogées a l'entreprise d'assurances	2 688 163	566 783	2 121 380	2 362 958
AC62 Créances nées d'opération de réassurance	7 231 496	873 341	6 358 155	1 182 965
AC63 Autres créances				
AC631 Personnel	22 472		22 472	38 654
AC632 Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques	291 185		291 185	741 417
AC633 Débiteurs divers			-	-
	32 339 450	8 405 304	23 934 145	21 922 433
AC 7 Autres éléments d'actif				
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	7 530 741		7 530 741	7 079 355
AC72 Charges reportées				
AC721 Frais d'acquisition reportés	2 141 639		2 141 639	2 539 250
AC722 Autres charges a repartir	630 270		630 270	520 669
AC73 Comptes de régularisation actif				
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	7 864 059		7 864 059	7 735 315
AC732 Estimations de réassurances - acceptation			-	-
AC733 Autres comptes de régularisation			-	-
AC74 Ecart de conversion			-	-
AC75 Autres			-	-
	18 166 709	-	18 166 709	17 874 590
TOTAL ACTIFS	424 415 713	14 146 534	410 269 179	360 664 702

- Suite -

Société Assurances BIAT
Bilan Après Affectation des Résultats de l'Exercice 2018

(Unité : en Dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31/12/2018	31/12/2017
<u>CAPITAUX PROPRES</u>		
CPI Capital social ou fonds équivalent	22 000 000	22 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital	19 442 414	14 956 760
CP5 Résultats reportés	44 661	20 212
Total capitaux propres après affectation du résultat de l'exercice	41 487 075	36 976 972
PA1 Autres Passifs Financiers		
PA14 Dettes envers les établissements bancaires et financiers	28 971 707	30 000 265
	28 971 707	30 000 265
PA2 Provisions pour autres risques et charges		
PA23 Autres provisions	500 000	400 000
	500 000	400 000
PA3 Provisions techniques brutes		
PA310 Provision pour primes non acquises	21 020 208	19 512 639
PA320 Provision pour assurance vie	192 535 456	155 950 529
PA330 Provision pour sinistres (vie)	9 552 227	6 750 794
PA331 Provision pour sinistres (non vie)	82 410 973	78 763 403
PA340 Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (vie)	323 402	49 881
PA341 Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (non vie)	1 391 046	1 140 752
PA350 Provision pour égalisation et équilibrage		
PA360 Autres provisions technique (vie)		
PA361 Autres provisions technique (non vie)	193 656	902 263
	307 426 969	263 070 261
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires	15 035 012	13 006 386
	15 035 012	13 006 386
PA6 Autres Dettes		
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurances directe	4 109 673	4 762 692
PA62 Dettes nées d'opérations de Réassurances	4 086 229	4 160 723
PA621 Parts des réassureurs dans les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance		
PA622 Autres		
PA63 Autres dettes		
PA631 Dépôts et cautionnements reçus		
PA632 Personnel	414 334	292 945
PA633 Etat ,organismes de sécurités sociale,collectivités publiques	2 273 783	2 050 074
PA634 Créiteurs divers	5 322 282	5 337 136
PA64 Ressources spéciales		
	16 206 302	16 603 570
PA7 Autres passifs		
PA71 Comptes de régularisation passif		
PA710 Report commissions reçues des réassureurs	642 114	607 249
PA711 Estimation de réassurance-rétrocession		
PA712 Autres comptes de régularisation passif		
PA72 Ecart de conversion		
	642 114	607 249
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	410 269 179	360 664 702

- Suite -3-L'état d'évolution des capitaux propres :

	Capital	Réserve légale	Primes d'Emissions	Réserve Extraordinaire	Réserve pour réinvestisse ments exonérés	Fonds Social	Réserves pour Risques Généraux	Résultat reportés	résultat de l'exercice	Total
Soldes au 31/12/2018 Avant affectation	22 000 000	1 648 223	4 800 000	-	8 000 000	154 735	-	20 212	8 768 904	45 392 075
résultats suivant décision de l'AGO du 13-06-2019		439 456			4 000 000	400 000		3 929 448	-8 768 904	0
Dividendes à distribuer								-3 905 000		-3 905 000
Soldes au 31/12/2018 Après affectation	22 000 000	2 087 679	4 800 000		12 000 000	554 735		44 661		41 487 075

AVIS DE SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

COMPTOIR NATIONAL TUNISIEN - CNT-
Siège social : Route de Gabès km 1,5 - 3003 SFAX –

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 21 juin 2019, le Comptoir National Tunisien « CNT » publie ci-dessous :

- ◆ Les résolutions adoptées ;
- ◆ Le bilan après affectation du résultat ;
- ◆ Le tableau d'évolution des capitaux propres.

1. Les résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration concernant l'exercice 2018, approuve ce rapport.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu les rapports du commissaire aux comptes concernant l'exercice 2018, approuve les conventions qui sont inscrites dans le rapport spécial.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus aux membres du conseil d'administration en fonction pendant l'exercice 2018. Elle approuve le montant des jetons de présence de l'exercice 2017 fixé à vingt-cinq mille DT brut par l'assemblée du 22/06/2018. L'assemblée décide d'octroyer le montant de vingt-cinq mille dinars brut au titre de jetons de présence pour l'exercice 2018.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu les rapports, du conseil d'administration et du commissaire aux comptes, approuve les états financiers arrêtés au 31/12/2018 tels qu'ils lui ont été présentés.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice 2018 qui s'élève à 590.149,084 DT au compte résultats reportés. Elle décide de distribuer un montant de 576.000,000 DT à prélever des réserves non statutaires inscrites aux fonds propres, figurant dans les états financiers au 31/12/2013 tels que précisés dans les notes aux états financiers déclarés au titre de l'exercice 2013, et ce en application de l'article 19 paragraphe 7 de la loi de finance pour la gestion de l'année 2014, d'un montant global de 15.736.055,378 DT.

Le montant des fonds propres non distribués et non assujettis à la retenue à la source sera de 15.160.055,378 DT.

Le dividende d'un montant de 2,000 DT par action sera mis en paiement à partir du Lundi 22 juillet 2019 chez les intermédiaires en bourse et aux guichets de l'intermédiaire centralisateur MAC S.A.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu le rapport de gestion du groupe et le rapport du commissaire aux comptes relatif aux états financiers consolidés, approuve le rapport de gestion du groupe et les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2018, tels qu'ils lui ont été présentés.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

Conformément à l'article 192 du Code des Sociétés Commerciales, le représentant légal de la société informe les actionnaires que les membres du Conseil et le Président du Conseil lui ont informé qu'ils n'occupent pas de nouvelles fonctions de directions dans d'autres sociétés.

L'assemblée prend acte de cette information.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités et publications légales ou de régularisation.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

2-Le bilan après affectation du résultat :

ACTIF	AU 31/12/2018	AU 31/12/2017	CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	AU 31/12/2018	AU 31/12/2017
ACTIFS NON COURANTS			CAPITAUX PROPRES :		
Actifs immobilisés :			Capital Social	1 440 000,000	1 440 000,000
Immobilisations incorporelles	148 810,646	124 228,846	Réserves	12 320 000,000	12 896 000,000
---- Amortissements	- 111 772,342	- 91 294,410	Autres capitaux propres	176 615,474	176 615,474
Total Net	37 038,304	32 934,436	Résultats reportés	6 369 280,400	5 779 131,316
Immobilisations corporelles	15 243 244,713	14 332 601,698	Resultat affecté au compte special d'investissement	1 892 160,000	1 892 160,000
---- Amortissements	-8 023 933,316	-7 533 468,451	Total des capitaux propres après affectation du résultat	22 198 055,874	22 183 906,790
Total Net	7 219 311,397	6 799 133,247			
Immobilisations financières	5 226 448,720	5 225 759,871	PASSIFS		
---- Provisions	- 6 700,000	- 6 700,000	PASSIFS NON COURANT		
Total Net	5 219 748,720	5 219 059,871	EMPRUNT	474 933,010	
Total des actifs immobilisés	12 476 098,421	12 051 127,554	Total des passifs non courants	474 933,010	
Total des actifs non courants	12 476 098,421	12 051 127,554	Passifs courants		
ACTIFS COURANTS			Fournisseurs et comptes rattachés	2 939 783,176	3 272 629,461
Stocks	25 579 999,275	23 106 479,322	Clients et comptes rattachés	661 274,178	796 086,516
Total Net	25 579 999,275	23 106 479,322	Autres passifs courants	1 968 035,574	1 502 374,741
Clients et comptes rattachés	4 844 393,853	6 154 493,174	Concours bancaires et autres passifs financiers	18 212 587,151	17 468 959,716
---- Provisions	-3 955 823,551	-3 816 340,102	Total des passifs courants	23 781 680,079	23 040 050,434
Total Net	888 570,302	2 338 153,072	Total des passifs	24 256 613,089	23 040 050,434
Autres actifs courants	4 617 136,667	3 900 573,262			
Prov/Autres actifs courants	- 8 582,158	- 8 582,158			
Total Net	4 608 554,509	3 891 991,104			
Placement et autre	0,000	10 898,055			
Liquidités et équivalents de liquidités	2 901 446,456	3 825 308,117			
Total des actifs courants	33 978 570,542	33 172 829,670			
TOTAL DES ACTIFS	46 454 668,963	45 223 957,224	TOTAL CAPITAUX PROPRES et PASSIFS	46 454 668,963	45 223 957,224

- Suite -

3-Le tableau d'évolution des capitaux propres :

DESIGNATION	CAPITAL SOCIAL	RESERVE LEGALE	FOND D'INVEST_ ISSEMENT	RESERVE NON STATUAIRE	RESERVE POUR RISQUE	RESERVE SPECIAL DE REVALUATION	COMPTE SPECIAL D'INV STISSEMENT	RESULTAT REPORTE	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	TOTAL
Solde au 31/12/2018 avant affectation du résultat	1 440 000,000	144 000,000	1 720 000,000	9 382 000,000	1 650 000,000	176 615,474	1 892 160,000	5 779 131,316	590 149,084	22 774 055,874
Affectation du résultat 2018(AGO du 21 juin 2019)				(576000,000)*				590 149,084	(590 149,084)	(576000,000)*
Capitaux propres au 31/12/2018 après affectation du résultat	1 440 000,000	144 000,000	1 720 000,000	8 806 000,000	1 650 000,000	176 615,474	1 892 160,000	6 369 280,400	0,000	22 198 055,874

*Il s'agit des dividendes à distribuer

AVIS DE SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

DELICE HOLDING – DH –

Siège social : Immeuble le Dôme, Rue du Lac Léman, les Berges du Lac 1053, Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 20 Juin 2019, la société DELICE HOLDING publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées.
- ♦ Le bilan après affectation du résultat de l'exercice 2018.
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres après affectation du résultat de l'exercice 2018.

1. Les résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION : Lecture et approbation du rapport d'activité individuel et du rapport d'activité consolidé ;

Après avoir entendu la lecture du rapport d'activité individuel de la Société DELICE HOLDING SA et du rapport d'activité consolidé du Groupe DELICE relatifs à l'exercice 2018, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'approuver sans réserve lesdits rapports.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés

DEUXIEME RESOLUTION : Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes et approbation des états financiers individuels et consolidés ;

Après avoir entendu la lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers individuels de la Société DELICE HOLDING et aux états financiers consolidés du Groupe DELICE, arrêtés au 31/12/2018, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers individuels de la Société DELICE HOLDING SA et les états financiers consolidés du Groupe DELICE, arrêtés au 31/12/2018.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

TROISIEME RESOLUTION : Approbation des conventions réglementées ;

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions réglementées rentrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales telles qu'elles sont autorisées par le conseil d'administration et mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés

QUATRIEME RESOLUTION : Affectation du résultat ;

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de répartir comme suit le résultat de l'exercice 2018 :

- Suite -

Résultat de l'exercice	23 850 120
Report à Nouveau	175 056
Résultat disponible	24 025 176
Réserve Légale	1 201 259
Bénéfice Distribuible	22 823 917
Dividendes à distribuer	22 511 977
Résultats reportés	311 940

Cette affectation se traduit par la distribution d'un dividende de **0,410 dinars** par action au titre de l'exercice 2018. Ce dividende sera mis en paiement à partir de **11 juillet 2019**

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

CINQUIEME RESOLUTION : Quitus aux Administrateurs ;

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de donner Quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion relative à l'exercice 2018.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

SIXIEME RESOLUTION : Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration ;

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence des administrateurs au titre de l'exercice 2018 à la somme globale et annuelle de **36 000 Dinars** nette de la retenue à la source.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

SEPTIEME RESOLUTION : Rémunération des membres du comité permanent d'audit ;

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant de la rémunération des membres du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2018 à la somme globale et annuelle de **32 000 Dinars** nette de la retenue à la source.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

HUITIEME RESOLUTION : Renouvellement du mandat des Administrateurs et nomination d'un nouvel Administrateur ;

L'Assemblée Générale Ordinaire constatant l'arrivée à terme du mandat de l'ensemble des Administrateurs suivants :

- 1 - M. Mohamed MEDDEB ;
- 2- Mme Houeïda MEDDEB NASRA ;
- 3- Mme Nadia MEDDEB DJILANI ;
- 4- M. Mohamed Ali MEDDEB ;
- 5- Mme Cyrine MEDDEB ABIDI ;
- 6- M. Ahmed MEDDEB ;
- 7- M. Boubaker MEHRI ;
- 8- M. Slaheddine LADJIMI, Administrateur Indépendant.

- Suite -

Décide de renouveler le mandat de l'ensemble des Administrateurs ci-dessus cités pour une période de trois ans, soit jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2021 et décide de nommer, Monsieur Nabil CHETTAOUI en qualité d'Administrateur pour une période de trois ans, soit jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2021.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à la majorité des présents ou représentés

Les Administrateurs ci-dessus cités présents, déclarent qu'ils ne se trouvent dans aucun cas d'incompatibilité, interdiction ou déchéance et déclarent, en conséquence, accepter les fonctions d'administrateurs.

L'Assemblée Générale prend acte des acceptations de fonctions qui précèdent.

NEUVIEME RESOLUTION : Nomination d'un Administrateur représentant des petits porteurs ;

Ayant pris connaissance que la Société a reçu une seule candidature dans la date limite de dépôt du dossier prévu par l'appel à candidature pour le poste d'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires, ces derniers ont proposé à l'assemblée de lancer un nouvel appel à candidature pour l'élection d'un Administrateur représentant les actionnaires minoritaires qui se déroulera lors de la prochaine assemblée des actionnaires.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à la majorité des présents ou représentés

DIXIEME RESOLUTION : Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes ;

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le mandat des Commissaires aux Comptes, le Cabinet MS LOUZIR « DELOITTE », représenté par monsieur Mohamed LOUZIR et le Cabinet FINOR, représenté par monsieur Karim DEROUICHE, arrive à expiration lors de la présente Assemblée et décide de renouveler leur mandat pour les exercices 2019, 2020 et 2021.

Les Commissaires aux Comptes déclarent avoir accepté le renouvellement de leurs mandats.

La rémunération des Commissaires aux Comptes sera fixée en conformité avec la législation en vigueur.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés

ONZIEME RESOLUTION : Information à l'Assemblée Générale en application des dispositions des articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales ;

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte du rapport présenté en application des dispositions des articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales et concernant les fonctions occupées par les administrateurs, le Président Directeur Général et les Directeurs Généraux Adjoints dans d'autres sociétés.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

DOUZIEME RESOLUTION : Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal ou à son mandataire, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés

- Suite -

2-Le bilan après affectation du résultat :

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2018
BILAN
(Montants exprimés en dinars)

ACTIFS	<u>Note</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>	CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	<u>Note</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
ACTIFS NON COURANTS				CAPITAUX PROPRES			
Immobilisations incorporelles		35 218	35 218	Capital social		549 072 620	549 072 620
Moins : amortissements		(27 393)	(15 653)	Réserves et primes liées au capital		324	324
	B-1	<u>7 825</u>	<u>19 565</u>	Réserves légales		6 866 944	5 665 685
				Résultats reportés		311 940	175 056
Immobilisations corporelles		127 479	127 479	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES APRES RESULTAT		<u>556 251 828</u>	<u>554 913 685</u>
Moins : amortissements		(52 203)	(27 062)				
	B-2	<u>75 276</u>	<u>100 417</u>	Résultat de l'exercice		0	0
Immobilisations financières		556 891 048	556 561 048	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION	B-8	<u>556 251 828</u>	<u>554 913 685</u>
Moins : Provisions		(1 042 000)	(1 042 000)	PASSIFS			
	B-3	<u>555 849 048</u>	<u>555 519 048</u>				
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES		<u>555 932 149</u>	<u>555 639 030</u>	PASSIFS COURANTS			
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		<u>555 932 149</u>	<u>555 639 030</u>	Fournisseurs et Comptes rattachés	B-9	51 928	71 606
ACTIFS COURANTS				Autres passifs courants	B-10	24 684 903	23 497 333
Clients et comptes rattachés	B-4	2 112 256	826 003	Concours bancaires et autres passifs financiers	B-7	123 228	-
Moins : Provisions		-	-	TOTAL DES PASSIFS COURANTS		<u>24 860 059</u>	<u>23 568 939</u>
		<u>2 112 256</u>	<u>826 003</u>				
Autres Actifs courants	B-5	4 429 267	2 918 695	TOTAL DES PASSIFS		<u>24 860 059</u>	<u>23 568 939</u>
Placements financiers	B-6	18 500 000	18 500 000	TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		<u>581 111 887</u>	<u>578 482 624</u>
Liquidités et équivalents de liquidités	B-7	138 215	598 896				
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		<u>25 179 738</u>	<u>22 843 594</u>				
TOTAL DES ACTIFS		<u>581 111 887</u>	<u>578 482 624</u>				

- Suite -**3-L'état d'évolution des capitaux propres :**

	<i>Capital social</i>	<i>Réserve légale</i>	<i>Réserves et primes liées au capital</i>	<i>Résultats Reportés</i>	<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>Total</i>
<u>Solde au 31 Décembre 2018 avant affectation du résultat</u>	549 072 620	5 665 685	324	175 056	23 850 120	578 763 805
Affectation résultat 2018 Selon PV AGO du 20/06/2019		1 201 259		136 884	(1 338 143)	0
Dividendes à distribuer					(22 511 977)	(22 511 977)
<u>Solde après affectation du résultat</u>	549 072 620	6 866 944	324	311 940	0	556 251 828

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2018	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	178,909	183,523	183,556		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	121,789	125,089	125,111		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	103,593	106,003	106,016		
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	106,915	110,421	110,444		
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	107,043	109,777	109,794		
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	101,201	104,764	104,786		
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	104,060	106,467	106,482		
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	43,204	44,075	44,081		
9 SICAV BH CAPITALISATION ***	BH INVEST	22/09/94	30,220	30,430	30,436		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
10 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	15,960	16,274	16,276		
11 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	116,613	118,902	118,915		
12 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,137	1,145	1,145		
13 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	105,472	108,395	108,411		
14 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	10,514	10,756	10,758		
15 FCP BNA CAPITALISATION ****	BNA CAPITAUX	03/04/07	147,611	150,626	150,657		
16 FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	10,716	10,926	10,927		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
17 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,644	1,685	1,687		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
18 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	58,401	59,609	59,616		
19 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	126,848	128,874	128,890		
20 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	119,285	117,686	117,638		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
21 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	146,689	135,592	135,835		
22 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	538,875	501,065	501,360		
23 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	129,129	131,491	131,384		
24 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	135,786	135,281	135,248		
25 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	133,545	132,339	132,353		
26 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,488	113,163	113,088		
27 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	115,763	110,314	110,771		
28 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	168,881	169,003	169,988		
29 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	98,012	100,702	100,537		
30 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	110,044	116,553	116,557		
31 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	171,822	175,455	175,907		
32 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	149,189	149,547	149,625		
33 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	108,973	108,666	108,627		
34 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	22,857	22,958	22,976		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
35 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2174,662	2037,872	2039,142		
36 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	127,259	125,722	125,967		
37 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	163,566	163,014	163,426		
38 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	198,668	208,057	207,940		
39 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	18,470	18,282	18,373		
40 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,801	2,796	2,805		
41 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,440	2,457	2,460		
42 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	75,460	74,329	73,782		
43 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,207	1,212	1,211		
44 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,171	1,193	1,195		
45 FCP HAYETT PLENTUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,173	1,163	1,163		
46 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,167	1,138	1,138		
47 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	123,892	122,052	121,952		
48 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	126,408	130,487	130,724		
49 FCP MOUASSASSET	AFC	17/04/17	1095,846	1154,039	1159,185		
50 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	11,353	11,768	11,764		
51 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,601	10,574	10,594		
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>							
52 UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	102,764	97,508	97,575		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende Date de paiement	Montant	VL au 31/12/2018	VL antérieure	Dernière VL
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
53 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	21/05/19	5,200	109,439	106,808	106,823
54 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	30/05/19	4,302	103,334	100,946	100,958
55 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	23/05/19	5,018	105,807	103,444	103,460
56 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	20/05/19	4,854	103,871	101,697	101,714
57 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	11/04/19	5,505	105,483	103,125	103,145
58 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/19	4,502	108,002	105,815	105,830
59 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	30/04/19	5,365	105,907	103,302	103,318
60 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	25/04/19	4,163	102,369	100,547	100,565
61 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	24/05/19	3,620	104,049	101,861	101,870
62 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	29/04/19	4,979	105,467	103,819	103,837
63 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/04/19	5,496	108,153	105,741	105,759
64 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	28/05/19	4,274	105,732	103,622	103,637
65 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/19	3,543	104,336	102,718	102,730
66 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/19	4,574	104,017	102,005	102,020
67 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	24/05/19	4,425	105,041	102,804	102,815
68 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	27/05/19	5,520	103,954	101,318	101,334
69 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	23/05/19	4,756	104,881	103,086	103,136
70 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/19	3,847	106,127	104,386	104,398
71 SICAV L'EPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	27/05/19	5,274	103,956	101,574	101,590
72 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/19	4,859	103,658	101,217	101,230
73 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/19	3,952	106,318	104,481	104,493
74 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	08/05/19	4,014	103,125	101,134	101,146

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
75	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	22/05/19	3,763	104,096	102,269	102,280
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/19	5,028	104,660	102,484	102,503
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/19	4,461	105,717	103,793	103,810
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
78	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	-	-	101,002	105,425	105,569
SICAV MIXTES								
79	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	21/05/19	0,819	60,686	60,026	60,087
80	ATTIJARI VALEURS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	En liquidation	En liquidation	En liquidation
81	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	En liquidation	En liquidation	En liquidation
82	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	30/04/19	1,420	100,978	98,033	98,310
83	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	29/04/19	0,612	18,578	18,314	18,724
84	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/19	9,117	310,924	298,433	298,604
85	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/19	33,007	2484,413	2480,596	2482,605
86	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	17/05/19	2,973	77,578	73,676	73,516
87	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	16/05/19	2,618	58,053	56,153	56,142
88	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	08/05/19	0,737	117,754	115,635	115,721
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
89	FCP IRADETT 20 **	AFC	02/01/07	08/05/18	0,228	En liquidation	En liquidation	En liquidation
90	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	28/05/19	0,255	11,641	11,464	11,466
91	FCP IRADETT 100 **	AFC	04/01/02	08/05/18	0,014	En liquidation	En liquidation	En liquidation
92	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	28/05/19	0,353	14,496	14,331	14,336
93	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	20/05/19	0,297	16,365	16,594	16,591
94	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	20/05/19	0,153	14,055	14,289	14,282
95	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/19	4,830	158,189	153,121	153,730
96	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	31/05/19	0,070	8,871	9,037	9,071
97	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	28/05/19	4,764	125,596	115,827	115,474
98	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	24/04/19	0,428	86,052	83,287	83,694
99	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	87,477	85,405	85,955
100	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	28/05/19	3,717	100,297	97,159	97,192
101	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	16/04/19	0,722	108,902	102,946	103,014
102	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	29/05/19	1,178	97,714	93,277	92,930
103	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,234	10,411	10,410
104	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	15/04/19	1,356	100,049	97,228	97,022
105	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	29/04/19	2,731	162,324	159,308	159,299
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
106	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/19	0,963	111,307	108,946	109,533
107	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/19	2,626	112,317	110,851	111,261
108	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	120,156	119,140	118,928
109	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	5,084	206,410	197,669	197,332
110	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	5,473	187,875	181,792	181,489
111	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	6,417	163,505	157,285	157,150
112	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	24,302	23,814	23,835
113	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	145,463	146,624	146,928
114	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	15/05/19	1,737	128,460	139,251	138,250
115	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	28/05/19	80,346	9549,089	9147,637	9106,597
116	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	16/05/19	13,765	1047,449	1076,118	1078,657
117	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	31/05/19	101,823	5956,682	5925,218	5976,673
118	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	31/05/19	110,305	5259,834	5288,787	5312,802
119	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	29/05/19	1,883	91,894	92,638	93,002
120	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	-	-	5000,000	5092,655	5134,199
121	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	-	-	-	10,037	10,172
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
122	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/19	3,829	123,003	118,665	118,241
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
123	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	29/04/19	205,927	11 963,015	11 750,268	11 771,934

* SICAV en liquidation anticipée

** FCP en liquidation anticipée

*** initialement dénommée SICAV BH PLACEMENT

**** initialement dénommé BNAC CONFIANCE FCP

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.tn
 email : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
 Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le changement d'adresse du siège social de la société «Maghreb International Publicité -MIP- », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. Tunisie Valeurs	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 600
64. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
65. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
66. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
67. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
68. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
69. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
7. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
17 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
18. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
19 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

20. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anecy, les Berges du lac	71 141 420
21. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
22. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
23. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
24. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
25. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
26. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
27. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
28. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
29. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
30. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
31. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
32. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
33. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
34. Pharmalys Tunisie	Z.I Kondar 4020, BP 10 Sousse	73 389 755
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
37. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
38. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
39. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
41. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
43. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
44. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Company »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
46. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
47. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
48. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
49. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
50. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
51. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
52. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
53. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
54. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
55. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
56. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
57. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510

58.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
59.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
60.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
61. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
63. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

95. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	FCP BNA CAPITALISATION (4)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
27	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
40	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
41	FCP IRADETT 100 (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 20 (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

54	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
56	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
57	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
58	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
59	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
62	FCP SMART CROISSANCE (2)	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2018 (3)	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
78	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

83	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
85	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
90	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
91	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
92	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
93	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
94	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
95	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
96	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BH CAPITALISATION (5)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
98	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
99	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
100	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
104	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
105	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
106	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
108	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
109	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
111	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

112	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
113	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
114	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
115	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
116	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
117	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
119	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
120	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
121	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
123	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
124	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) FCP en liquidation anticipée

(3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

(4) Initialement dénommé BNAC CONFIANCE FCP

(5) Initialement dénommée SICAV BH PLACEMENT

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
8	CDC AMORÇAGE	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
29	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
30	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
33	FCPR VALITECH I	VALICAP SA	A71, résidence Ines, boulevard de la terre, centre urbain nord, 1003, Tunis
34	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
35	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
36	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
37	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR BYRSA FUND	DIDO CAPITAL PARTNERS	2ème étage, Immeuble Access Building, rue des Iles Canaries, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
41	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
42	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
43	FCPR GABES SOUTH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS

Société Carthage Médical –Centre International Carthage Medical-

Siège social : Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir

La Société Carthage Médical –Centre International Carthage Medical -publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 30 juin 2019. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Mr. Hichem AJBOUNI.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018

(Exprimé en dinars)

ACTIFS		
(Après Audit)		
NOTES	31 DECEMBRE	
	2018	2017
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>		
<i>Actifs Immobilisés</i>		
Immobilisations Incorporelles	225 540,198	225 540,198
Moins : amortissements	-211 108,284	-186 684,233
Note 1	14 431,914	38 855,965
Immobilisations Corporelles	36 264 777,520	35 819 679,704
Moins : amortissements	-12 217 043,474	-10 450 374,065
Moins : provisions	-40 000,000	-40 000,000
Note 2	24 007 734,046	25 329 305,639
Immobilisations Financières	359 360,075	357 725,854
Note 3	359 360,075	357 725,854
<u>Total des Actifs Immobilisés</u>	24 381 526,035	25 725 887,458
Autres Actifs non courants	0,000	0,000
<u>Total des Actifs Non Courants</u>	24 381 526,035	25 725 887,458
<u>ACTIFS COURANTS</u>		
Stocks	793 384,110	636 556,787
Moins : provisions	-6 958,315	-32 806,193
Note 4	786 425,795	603 750,594
Clients et comptes rattachés	10 418 291,021	9 971 070,269
Moins: provisions	-1 364 109,856	-1 072 739,822
Note 5	9 054 181,165	8 898 330,447
Autres actifs courants	732 534,215	676 964,205
Moins: provisions	-6 000,000	-6 000,000
Note 6	726 534,215	670 964,205
Placements et autres actifs financiers	161 323,262	160 146,132
Moins: provisions	-160 039,536	-160 039,536
Note 7	1 283,726	106,596
Liquidités & Equivalents de liquidités	216 143,552	262 324,756
Note 8	216 143,552	262 324,756
<u>Total des Actifs Courants</u>	10 784 568,453	10 435 476,598
TOTAL DES ACTIFS	35 166 094,488	36 161 364,056

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018

(Exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS

(Après Audit)

	NOTES	31 DECEMBRE	
		<u>2018</u>	<u>2017</u>
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social	Note I-1	9 600 000,000	9 600 000,000
Résultats reportés		-6 855 127,376	-5 661 222,215
Résérve Spéciale de Réévaluation		7 862 750,000	7 862 750,000
Total Capitaux propres		<u>10 607 622,624</u>	<u>11 801 527,785</u>
avant Résultat de l'exercice			
Résultat de l'exercice	Etat de Résultat	634 497,909	-1 193 905,161
Total Capitaux propres	Note 9 / ANNEXE B	<u>11 242 120,533</u>	<u>10 607 622,624</u>
<u>avant affectation</u>			
<u>PASSIFS</u>			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Emprunts	Note 10	8 269 978,127	10 456 030,384
Autres passifs financiers	Note 11	102 411,000	102 411,000
Total des Passifs non courants		<u>8 372 389,127</u>	<u>10 558 441,384</u>
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	Note 12	4 434 703,263	4 088 426,167
Autres passifs courants	Note 13	6 656 751,957	6 997 543,445
Autres passifs financiers	Note 14	3 884 907,234	3 105 063,795
Concours bancaires	Note 8	575 222,374	804 266,641
Total des Passifs Courants		<u>15 551 584,828</u>	<u>14 995 300,048</u>
Total des Passifs		<u>23 923 973,955</u>	<u>25 553 741,432</u>
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		<u>35 166 094,488</u>	<u>36 161 364,056</u>

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Après Audit)

(exprimé en dinars)

	NOTES	31 Décembre	
		<u>2018</u>	<u>2017</u>
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION			
Encaissements reçus des clients	ANNEXE F	19 556 956,699	17 711 465,685
Sommes versés aux fournisseurs & autres crédeurs	ANNEXE F	-8 125 963,725	-7 587 505,211
Sommes versés au prsonnel & organismes sociaux	ANNEXE F	-3 242 158,850	-2 902 385,069
Encaissements/Décaissements des autres débiteurs	ANNEXE F	-38 414,370	0,000
Encaissements/Décaissements des autres crédeurs	ANNEXE F	-4 162 553,413	-3 749 543,684
Intérêts payés	ANNEXE F	-31 617,636	-30 665,243
Produits des placements et intérêts reçus	ANNEXE F	-175 215,972	31 024,244
Impôts payés	ANNEXE F	-1 039 558,875	-312 635,286
Subvention reçue	ANNEXE F	10 273,200	0,000
Restitution Crédit de TVA	ANNEXE F	0,000	309 422,775
<i>Flux de trésorerie affectés à de l'exploitation</i>		<u>2 751 747,058</u>	<u>3 469 178,211</u>
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Décaissement s/acquisition d'immob.corp.& incorpor.	ANNEXE F	-573 138,659	-529 425,851
Encaissement provenant de la cession d'immob.corp.& incorpor.		10 200,000	0,000
Décaissement provenant de l'acquisition d'immob. financières		-1 634,221	0,000
Encaissement provenant de la cession d'immob. financières		0,000	0,000
<i>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</i>		<u>-564 572,880</u>	<u>-529 425,851</u>
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Encaissements suite à l'émission d'actions		0,000	0,000
Dividendes & autres distributions		0,000	0,000
Encaissements d'Emprunts à Court & Long Terme	ANNEXE F	2 675 028,580	2 551 680,000
Remboursements d'emprunts à Court & Long Terme	ANNEXE F	-4 117 947,274	-4 682 638,818
Inrérêts payés s/Emprunts à Court & Long Terme	ANNEXE F	-743 803,435	-653 569,099
<i>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</i>		<u>-2 186 722,129</u>	<u>-2 784 527,917</u>
Incidences des variations des taux de change		0,000	0,000
VARIATION DE TRESORERIE		<u>452,049</u>	<u>155 224,443</u>
<i>Trésorerie au Début de l'exercice</i>		-550 507,739	-705 732,182
<i>Trésorerie à la Clôture de l'exercice</i>	Note 8	-550 055,690	-550 507,739

ETAT DE RESULTAT

(Après Audit)

(exprimé en dinars)

	NOTES	31 DECEMBRE	
		2018	2017
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus nets	Note 15	14 491 722,628	12 734 890,356
Autres produits d'exploitation	Note 16	118 919,557	55 147,152
Total des Produits d'exploitation		14 610 642,185	12 790 037,508
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats consommés	Note 17	5 734 683,555	5 474 236,078
Achats d'approvisionnement consommés	Note 18	1 168 608,025	1 041 829,002
Charges de personnel	Note 19	3 405 269,441	3 298 609,366
Dotations aux amort. et aux provisions	Note 20	2 140 159,488	2 274 178,181
Autres charges d'exploitation	Note 21	1 063 760,394	1 201 780,998
Total des Charges d'exploitation	ANNEXE I	13 512 480,903	13 290 633,625
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 098 161,282	-500 596,117
Charges financières nettes	Note 22	-770 345,327	-678 494,415
Produits de placement	Note 23	0,000	1 206,637
Autres gains ordinaires	Note 24	390 630,163	3 925,213
Autres pertes ordinaires	Note 25	-68 583,395	-6 598,877
Résultat des activités ordinaires avant impôt		649 862,723	-1 180 557,559
Impôt sur les Sociétés	T.D.R.F / ANNEXE D	-15 364,814	-13 347,602
Résultat des activités ordinaires après impôt		634 497,909	-1 193 905,161
Eléments extraordinaires		0,000	0,000
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		634 497,909	-1 193 905,161

I – PRESENTATION DE LA SOCIETE & CONVENTIONS COMPTABLES APPLIQUEES

1/ Présentation de la société :

La société **CENTRE INTERNATIONAL CARTHAGE MEDICAL** a été constituée en Février 2008 sous la forme d'une société anonyme avec un capital initial de DT : 1.200.000 divisé en 2400 actions d'une valeur nominale de 500 DT chacune.

L'AGE du 16 Juillet 2011 a porté le capital à DT : 3.500.000 et ce, par la création 4600 actions de DT : 500 chacune.

L'AGE du 1^{er} Juillet 2012 a porté le capital à DT : 7.000.000 et ce, par la création de 7000 actions de DT : 500 chacune.

L'AGE du 24 Février 2013 a porté le capital à DT : 8.500.000 et ce, par la création de 3000 actions de DT : 500 chacune.

L'AGE du 20 Octobre 2013 a porté le capital à DT : 9.600.000 et ce, par la création de 2200 actions de DT : 500 chacune.

La société a pour objet, notamment :

- *Toutes activités médicales et chirurgicales se rattachant à la création d'un complexe Médico-chirurgical : une Clinique multidisciplinaire, un centre de rééducation fonctionnelle, un check up centre.*
- *Et généralement, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social.*

Selon la Loi n°2016-71 du 30 Septembre 2016, portant Loi de l'Investissement, l'activité de la Polyclinique est considérée comme étant une activité de soutien et de ce fait, elle bénéficie de l'imposition des bénéfices provenant de son activité, ainsi que les bénéfices exceptionnels liés à l'activité, à l'impôt sur les sociétés au taux de 10%.

Notons que **le CENTRE INTERNATIONAL CARTHAGE MEDICAL** est entré en exploitation en Décembre 2013.

Il y a lieu de noter que la société est considérée comme faisant appel public à l'épargne au sens de l'article premier de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994, portant réorganisation du Marché financier, étant donné que le nombre d'actionnaires a dépassé cent (100).

2/ Conventions et méthodes comptables appliquées :

2-1 : Déclaration de conformité

La société déclare l'utilisation des normes comptables tunisiennes comme référentiel pour la préparation et la présentation de ses états financiers.

2-2 : Conventions comptables

Les états financiers sont établis dans l'hypothèse d'une continuité justifiée de l'exploitation et d'une comptabilité d'engagements. Les conventions comptables les plus significatives appliquées par la société sont les suivantes :

a) Convention de l'entité

La société est considérée comme étant une entité comptable autonome et distincte de ses propriétaires.

b) Convention du coût historique

Les biens et services acquis par la société sont comptabilisés à leur coût de transaction, soit le montant effectivement payé ou dû.

c) Convention de la permanence des méthodes

Cette convention exige que les mêmes méthodes de prise en compte, de mesure et de présentation soient utilisées par la société d'une période à l'autre et ce, afin de permettre la comparaison dans le temps de l'information comptable.

d) Convention de l'importance relative

Les états financiers révèlent tous les éléments dont l'importance peut affecter les appréciations ou les décisions.

2-3 : Méthodes Comptables

a) Les Immobilisations Corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Sont inclus dans le coût :

- Le prix d'achat (net de réductions commerciales),
- Les droits et taxes supportés et non récupérables,
- Les frais directs nécessaires pour la mise en marche de l'immobilisation en vue de l'utilisation prévue (commissions et frais d'actes, honoraires des architectes et ingénieurs, frais de démolition et de viabilisation, frais de préparation du site, frais de livraison et de maintenance initiaux, frais d'installation et de montage),
- Les intérêts (intercalaires et commissions bancaires) relatifs à des crédits spécifiques contractés pour le financement d'une immobilisation donnée pendant la phase d'investissement.

A la clôture de l'exercice, les immobilisations corporelles font l'objet d'un amortissement qui traduit la diminution irréversible de leurs valeurs résultant de l'usage, de l'usure, du changement de technique et de toute autre cause. La dotation aux amortissements de l'exercice est constatée en charges. La méthode d'amortissement pratiquée est la méthode linéaire qui consiste à répartir linéairement le montant amortissable sur la durée d'utilisation normale de l'immobilisation en question.

En 2017, la société a procédé à la révision de certains taux d'amortissement de certaines immobilisations corporelles afin de refléter leur durée d'utilisation économique. Ce changement d'estimation a concerné les constructions dont la durée d'amortissement passe de 20 ans à 50 ans, ainsi que les installations techniques et les équipements médicaux qui seront amortis sur 10 ans au lieu de 7 ans. Conformément à la Norme comptable n°11, relative aux modifications comptables, le changement des taux d'amortissement affectera le résultat de l'exercice en cours et des exercices ultérieurs.

En ce qui concerne les immobilisations d'une valeur inférieure ou égale à 200DT, elles sont amorties intégralement.

b) Les Stocks

Le coût d'acquisition des stocks comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et taxes non récupérables ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport de réception et autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés. Toutes les réductions commerciales et autres éléments analogues, sont déduites du coût d'acquisition.

La société comptabilise les flux d'entrée et de sortie des stocks selon la méthode de l'inventaire intermittent. Selon cette méthode, tous les achats sont considérés provisoirement comme des charges et les stocks sont déterminés de manière extra-comptable à la date de l'arrêté de la situation comptable suite à un inventaire physique.

Les stocks sont valorisés selon la méthode du coût moyen pondéré.

Compte tenu de leurs spécificités, les médicaments et produits pharmaceutiques sont gérés selon la méthode du « Premier périmé premier sorti ».

Les articles périmés inventoriés à la date de clôture sont provisionnés à 100% et ne seront retirés du Bilan que sur la base d'un Procès-verbal de destruction élaboré par un huissier de justice et en présence de deux agents de l'administration fiscale.

c) Valeurs réalisables

Les valeurs réalisables se composent notamment des créances renfermant à la fois les prestations fournies par la Polyclinique ainsi que les honoraires des médecins et autres prestataires tels que les pharmacies externes et les laboratoires que la Polyclinique se charge de les recouvrer pour leur compte.

Les créances clients sur les prestations d'autrui sont présentés distinctement parmi la rubrique « Clients & comptes rattachés ». Les dettes leur afférentes sont constatées parmi les « Autres passifs courants ».

Si une incertitude relative au recouvrement des prestations fournies par la Polyclinique prend naissance après la constatation des revenus une provision est constituée pour en tenir compte.

Les hypothèses suivantes sont retenues pour l'estimation des provisions pour dépréciation des créances clients (*Partie Clinique uniquement*) :

Les provisions sur les créances clients libyens (Ambassade, Consulat) ont été révisées à la hausse de 25% à 30%. Pour TRUST, le taux de la provision a été porté de 25% à 40%.

Les autres clients dont les créances sont antérieures à 2016 ont été provisionnés à 100%.

Les créances postérieures à 2016 sont provisionnées entre 15% et 100%.

Pour les chèques impayés, la quote-part de la Polyclinique, estimée à 70%, est provisionnée à hauteur de 100%.

d) Taxe sur la Valeur Ajoutée

La société est assujettie obligatoire à la TVA sur l'ensemble de ses affaires ; Néanmoins, et vu que certaines ventes de consommables soient exonérées de la TVA, la société est considérée, selon les dispositions du § II-1 de l'article 9 du Code de la TVA, comme assujettie partielle à la TVA. De ce fait, le montant de la TVA dont la déduction est susceptible d'être opérée, est calculé selon un **pourcentage** résultant du rapport entre les éléments ci-après réalisés durant l'exercice précédent :

Numérateur : Recettes soumises à la TVA majorées de celles qui proviennent de l'exportation des produits ou services passibles de la taxe ou de livraisons faites en suspension de ladite taxe.

Dénominateur : Sommes visées au numérateur, augmentées des recettes provenant d'affaires exonérées ou situées hors du champ d'application de la TVA.

La partie non déductible selon le pourcentage précité constitue ainsi un complément de coût, s'agissant aussi bien d'investissement que de charges d'exploitation.

e) Emprunts

Le principal des emprunts débloqués, est comptabilisé au passif du bilan sous la rubrique « *Passifs non courants* ». La fraction à échoir dans un délai inférieur à une année est reclassée parmi les passifs courants.

Les charges d'intérêts sont constatées à leurs échéances selon les tableaux de remboursement.

f) Revenus

Les revenus se composent du chiffre d'affaires net de toutes remises, rabais et ristournes accordés.

Les prestations de services fournies par la Polyclinique sont constatées à la date de leur réalisation.

Les prestations qui chevauchent entre deux exercices sont arrêtées et constatées parmi les revenus de l'exercice, en attendant leur facturation à la sortie des patients.

II – NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES^K

Les immobilisations incorporelles, nettes d'amortissement, s'élèvent à la clôture de l'exercice à DT : 14.431,914 contre DT : 38.855,965 à l'issue de l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

Désignation	Valeurs Brutes 2018	Amortissements	VCN au 31/12/2018	VCN au 31/12/2017
Immob. Incorporelles	225 540,198	-211 108,284	14 431,914	38 855,965

La dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles s'est élevée à la clôture de l'exercice à DT : 24.424,051 et a été comptabilisée, à juste titre, parmi les charges d'exploitation de l'exercice (ANNEXE A).

Note 2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles, nettes d'amortissement, s'élèvent à la clôture de l'exercice à DT : 24.007.734,046 contre DT : 25.329.305,639 à l'issue de l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

Désignation	Valeurs Brutes 2018	Amortissements	Provisions	VCN au 31/12/2018	VCN au 31/12/2017
Terrain	3 241 179,581	-	-	3 241 179,581	3 241 179,581
Constructions	13 134 179,147	- 1 479 109,648	-	11 655 069,499	11 797 442,875
Installations Techniques, M&O	16 785 317,200	-9 509 385,601	-	7 275 931,599	8 371 598,466
Matériel de Transport	158 610,938	-144 293,511	-	14 317,427	19 311,938
Autres Immobilisations corporelles	1 323 461,913	- 1 061 096,935	-	262 364,978	383 709,957
Immob. Corporelles En-cours	1 449 388,982	-	-	1 449 388,982	1 437 676,161
Avances & acomptes s/Commandes Immob.	62 613,627	-	-40 000,000	22 613,627	17 963,627
Immobilisations Corporelles - Leasing	110 026,132	-23 157,770	-	86 868,353	60 423,034
Total	36 264 777,520	-12 217 043,474	-40 000,000	24 007 734,046	25 329 305,639

La dotation aux amortissements des immobilisations corporelles s'est élevée à la clôture de l'exercice à DT : 1.799.850,416 et a été comptabilisée, à juste titre, parmi les charges d'exploitation de l'exercice. (ANNEXE A)

^K : Cf. Tableau des Immobilisations Corporelles & Incorporelles en ANNEXE A.

Note 3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières s'élèvent à la clôture de l'exercice à D : 359.360,075 et se détaillent comme suit :

Désignation	2018	2017
Cautions accordées aux Fournisseurs <i>(Ar Liquidé-STEIG-SONEDE)</i>	59 320,074	57 685,853
Cautions accordées à l'administration fiscale Note 3-1	300 040,001	300 040,001
Total	359 360,075	357 725,854

Note 3-1 : La Polyclinique a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi dont les résultats ont été contestés. L'Arrêté de taxation d'office (A.T.O) numéro 1083 du 17 Février 2016 a fait ressortir des impôts et des pénalités qui ont fait l'objet d'une caution en 2016.

Le jugement fiscal émanant du Tribunal de première instance de Monastir en date du 9 Août 2017, suite à l'audience du 15 Mars 2017, a prononcé l'annulation du contenu de l'A.T.O et de tous ses effets pour vice de forme. L'administration fiscale a interjeté appel à l'encontre de ce jugement et l'instance d'appel a maintenu en 2018 le jugement précité. Le procès est actuellement en cassation.

Note 4 : STOCKS

Les stocks s'élèvent à la clôture de l'exercice à DT : 786.425,795 contre DT : 603.750,594 à l'issue de l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

Désignation	2018	2017
Produits PHARMACIE	773 661,622	626 661,246
Produits ECONOMAT	19 722,488	9 895,541
Total Brut	793 384,110	636 556,787
Provision pour Dépréciation Produits PHARMACIE	(6 958,315)	(32 275,141)
Provision pour Dépréciation Produits ECONOMAT	-	(531,052)
Total Net	786 425,795	603 750,594

Les stocks ont fait l'objet d'un inventaire physique à la clôture de l'exercice et ont été évalués au Coût Moyen Pondéré (CMP). Il est à noter, que nous avons assisté aux opérations d'inventaire physique à la clôture de l'exercice.

Note 5 : CLIENTS & COMPTES RATTACHES

Cette rubrique accuse à la clôture de l'exercice un solde, net de provisions, de DT : 9.054.181,165 contre DT : 8.898.330,447 à l'issue de l'exercice précédent, et se détaillant comme suit :

Désignation	2018	2017
Clients - Payants	362 539,207	272 917,350
Clients - Créances Radiologie	15 508,292	15 508,292

Clients - CNAM		2 084 110,578	1 882 449,578
Clients - Autres organismes locaux		467 230,499	490 048,942
Clients - Autres organismes étrangers		110 872,798	115 195,845
Clients - Ambassade & Consulat Libye		2 931 891,418	2 931 891,418
Clients – Organismes libyens Trust		739 569,271	739 569,271
Clients - Effets à recevoir		214 270,380	161 630,159
Clients – Créances pour le compte d'autrui		3 277 561,126	3 183 925,915
Clients - Créances douteuses & litigieuses		38 669,338	40 630,948
Clients - Chèques impayés		77 650,116	45 625,389
Clients – Créances sur prestations à facturer		98 418,343	91 677,162
Total Brut		10 418 291,021	9 971 070,269
Provision p/ Dépréciation Créances Clients	Note 5-1	(1 263 555,269)	(974 662,936)
Provision p/ Dépréciation Effets impayés	Note 5-1	(43 208,539)	(41 477,052)
Provision p/ Dépréciation Clients douteux	Note 5-1	(38 669,338)	(40 630,948)
Provision p/ Dépréciation Chèques impayés	Note 5-1	(18 676,710)	(15 968,886)
Total Provisions		(1 364 109,856)	(1 072 739,822)
Total Net		9 054 181,165	8 898 330,447

Note 5-1 : Provision p/Dépréciation Clients douteux et litigieux

Les provisions pour dépréciation constatées ont été faites uniquement sur la partie revenant à la Polyclinique.

Les provisions sur les créances clients libyens (Ambassade, Consulat) ont été révisées à la hausse de 25% à 30%. Pour TRUST, le taux de la provision a été porté de 25% à 40%.

Les autres clients dont les créances sont antérieures à 2016 ont été provisionnés à 100%.

Les créances postérieures à 2016 sont provisionnées entre 15% et 100%.

Pour les chèques impayés, la quote-part de la Polyclinique, estimée à 70%, est provisionnée à hauteur de 100%.

Note 6 : AUTRES ACTIFS COURANTS

Cette rubrique accuse à la clôture de l'exercice un solde débiteur de DT : 726.534,215 contre DT : 670.964,205 à l'issue de l'exercice précédent, se détaillant comme suit :

Désignation	2018	2017
Fournisseurs, Avances & acomptes	9 484,544	8 281,630
Personnel, Avances	2 851,990	1 170,222
Personnel, Prestations de soins à recouvrer	2 638,461	2 219,529
Etat, Retenues à la source subie (<i>sans certificats</i>)	56,712	56,712
Etat, Excédent d'I.S à reporter TDRF / ANNEXE D	458 075,411	376 432,909
Etat, Retenue s/TVA 25%	-	15 838,306
Etat, Crédit de TVA Note 6-1	83 449,395	100 011,008
Etat, TVA à régulariser	11 498,829	11 373,593
Actionnaires, Frais d'enregistrement de Cession d'actions	-	125,540
Produits à recevoir Note 6-2	43 132,594	-
Charges constatées d'avance	121 130,529	175 490,099
Intérêts constatés d'avance	215,750	1 802,963
Total Brut	732 534,215	676 964,205
Provision p/ Dépréciation sur Avance fournisseurs	(6 000,000)	(6 000,000)
Total Net	726 534,215	670 964,205

Note 6-1 : Etat, Crédit de TVA

La comptabilité de la société, après audit, fait ressortir à la clôture de l'exercice un crédit de TVA de DT : 83.449,395 alors que la déclaration mensuelle du mois de Décembre 2018 dégage une TVA à payer de DT : 2.229,636 d'où un écart de DT : 85.679,031 qu'il y a lieu de régulariser dans les meilleurs délais.

Note 6-2 : Produits à recevoir

Il s'agit notamment des produits issus de la facturation des frais de prélèvements et de gestion aux Laboratoires d'analyses médicales pour DT : 37.219,394 (Cf. Note 15 / ANNEXE E) et des subventions à recevoir sur les contrats KARAMA pour DT : 5.913,200.

Note 7 : PLACEMENTS & AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Cette rubrique accuse à la clôture de l'exercice un solde débiteur, net de provisions, de DT : 1.283,726 contre DT : 106,596 à l'issue de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

Désignation	2018	2017
Régies d'avance & Accréditifs	70,896	106,596
Ecart d'inventaire s/ Caisse Note 7-1	160 039,536	160 039,536
Blocage de Chèques	1 212,830	-
Total Brut	161 323,262	160 146,132
Provision p/ Dépréciation Ecart d'inventaire s/Caisse	(160 039,536)	(160 039,536)
Total Net	1 283,726	106,596

Note 7-1 : Il s'agit d'un écart sur inventaire de la caisse qui a fait l'objet d'une affaire en justice. Il a été provisionné intégralement.

Note 8 : LIQUIDITES & EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Cette rubrique accuse à la clôture de l'exercice un solde débiteur DT : 216.143,552 contre un solde débiteur de DT : 262.324,756 à l'issue de l'exercice précédent, se détaillant comme suit :

Désignation	Soldes au 31 Décembre 2018		Soldes au 31 Décembre 2017	
	Débiteurs	Créditeurs	Débiteurs	Créditeurs
CHEQUES EMIS		391 010,505		255 545,409
CHEQUES A ENCAISSER	127 193,960		89 068,104	
CHEQUES REMIS A L'ENCAISSEMENT	12 840,294		36 881,018	
CHEQUES BLOQUES	-		1 212,830	
TICKETS RESTAURANT	-		1 771,600	
TPE	-		837,672	
TOTAL DIVERS			129 771,224	255 545,409
AMEN BANK 204				276 405,387
AMEN BANK 092				272 315,845
AMEN BANK 138			1 336,375	
ZITOUNA BANK			37 870,465	
BIAT			3 660,378	
TOTAL BANQUES	55 812,847	184 211,869	42 867,218	548 721,232

CAISSE DEPENSES			837,462	
CAISSE REGL. CLIENTS			86 706,152	
ECART D'INVENTAIRE			-	
CAISSE CAFETERIA			2 142,700	
TOTAL CAISSES	20 296,451		89 686,314	
TOTAL GENERAL				
	216 143,552	575 222,374	262 324,756	804 266,641
TRESORERIE NETTE			359 078,822	541 941,885
Virements à restituer (reçus par erreur) Note 14				
		190 731,390		190 731,390
Encaissement TPE à restituer				
		245,478		
Ajustement Ecart s/Caisse				
		-	182 165,536	
TRESORERIE NETTE RETRAITEE		550 055,690		550 507,739

Note 9 : CAPITAUX PROPRES *

Les capitaux propres s'élèvent à la clôture de l'exercice à DT: 11.242.120,533 contre DT : 10.607.622,624 à l'issue de l'exercice précédent, se détaillant comme suit :

Désignation		2018	2017
Capital social	Note I-1	9 600 000,000	9 600 000,000
Résultats reportés	ANNEXE B	(6 855 127,376)	(5 661 222,215)
Réserve spéciale de réévaluation	(1)	7 862 750,000	7 862 750,000
Total Capitaux propres avant Résultat		10 607 622,624	11 801 527,785
Résultat Net de l'Exercice		634 497,909	(1 193 905,161)
Total Capitaux propres après Résultat		11 242 120,533	10 607 622,624
Nombre d'actions		19200	19200
Résultat par action		+33,046	-62,182

(1) : Il s'agit d'une réserve constituée suite à la réévaluation du terrain et des constructions. C'est une dérogation à la Norme Comptable n°5 et au principe du coût historique.

* : Cf. Tableau de Mouvements des Capitaux Propres en ANNEXE B.

Note 10 : EMPRUNTS ¹

L'en-cours à long terme des emprunts bancaires s'élève à la clôture de l'exercice à DT : 8.269.978,127 contre DT : 10.456.030,384 à l'issue de l'exercice précédent.

Note 11 : AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Cette rubrique accuse à la clôture de l'exercice un solde créditeur de DT : 102.411,000 qui se détaille comme suit :

Désignation	2018	2017
Cautions reçues des Clients	100 000,000	100 000,000
Cautions reçues des Fournisseurs	2 411,000	2 411,000
Total	102 411,000	102 411,000

Note 12 : FOURNISSEURS & COMPTES RATTACHES

Cette rubrique accuse à la clôture de l'exercice un solde créditeur de DT : 4.434.703,263 contre DT : 4.088.426,167 à l'issue de l'exercice précédent, se détaillant comme suit :

Désignation	2018	2017
Fournisseurs d'Exploitation	2 471 074,837	1 919 792,891
Fournisseurs d'Exploitation, Effets à payer	1 568 706,076	1 695 390,261
Fournisseurs d'Immobilisations	92 706,489	164 005,748
Fournisseurs d'Immobilisations, Retenues de Garantie	28 012,313	28 012,313
Fournisseurs d'Immobilisations, Effets à payer	-	9 841,135
Fournisseurs d'Exploitation, Factures Non Parvenues	257 941,080	261 864,010
Fournisseurs d'Immobilisations, Factures Non Parvenues	16 262,468	9 519,809
Total	4 434 703,263	4 088 426,167

¹ : Cf. Tableau des Emprunts en ANNEXE C.

Note 13 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants accusent à la clôture de l'exercice un solde créditeur de DT : 6.656.751,957 contre DT : 6.997.543,445 à l'issue de l'exercice précédent, se détaillant comme suit :

Désignation	2018	2017
Clients, Avances	258 386,343	286 395,214
Personnel & Comptes rattachés	25 911,516	7 179,516
Personnel, Rémunération due au PDG	2 958,766	3 000,000
Personnel, Dettes pour Congés à payer Note 19	124 957,685	126 462,165
Personnel, Autres charges à payer Note 13-1	246 006,898	370 946,407
Etat, Impôts & Taxes à payer Note 13-2	505 046,100	651 529,391
Etat, Engagement Fiscal (<i>Reconnaissances de Dettes</i>)	234 401,189	-
Etat, Contribution sociale de solidarité (<i>C.S.S</i>)	100,000	-
Etat, Charges fiscales à payer	12 446,686	22 774,747
Administrateurs, Jetons de présence	63 000,000	69 000,000
Organismes sociaux – CNSS	189 266,597	329 004,455
Organismes sociaux – Engagement CNSS	63 852,025	-
Charges sociales s/Congés à payer	19 225,926	19 189,558
Autres charges sociales à payer	39 565,692	57 065,830
Médecins & Prestataires liés Note 13-3	4 822 626,534	5 017 974,792
Charges à payer	29 000,000	17 021,370
Provisions p/ Risques & Charges (<i>Taxation d'Office</i>) Note 3-1	20 000,000	20 000,000
Total	6 656 751,957	6 997 543,445

Note 13-1 : Personnel, autres charges à payer

Il s'agit de la provision des rappels sur salaires 2018 et des primes 2018 pour respectivement DT : 82.529,032 et DT : 163.477,866.

Note 13-2 : Etat, Impôts & Taxes

Désignation	Montant	Observations
Etat, R.S (1)	451 897,837	Régularisé en 2019
Etat, TFP	24 282,311	Régularisé en 2019
Etat, FOPROLOS	6 271,307	Régularisé en 2019
Etat, Droit de timbre	3 586,700	Régularisé en 2019
Etat, Divers Impôts & Taxes	19 007,945	Régularisé en 2019
TOTAL IMPOTS A PAYER	505 046,100	

(1) : Retenues sur Salaires, sur Marché 1,5%, sur Honoraires 5%, sur Honoraires 15% et sur Jetons de présence 20%.

Note 13-3 : Médecins et prestataires liés

Le solde du poste « Médecins et prestataires liés » se détaille comme suit :

Désignation	2018	2017
Médecins	3 576 604,687	3 555 946,200
Pharmacies externes	369 805,213	355 719,664
Pharmacies externes en attente d'apurement Note 24	-	384 276,237
Laboratoires d'analyses médicales	710 615,545	584 681,127
Banque de sang	31 941,604	32 916,804
Autres prestataires	133 659,485	104 434,760
Total	4 822 626,534	5 017 974,792

Note 14 : AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Le solde de cette rubrique s'élève à la clôture de l'exercice à DT : 3.884.907,234 contre DT : 3.105.063,795 à l'issue de l'exercice précédent, se détaillant comme suit :

Désignation	2018	2017
Emprunt lié au Cycle d'exploitation	380 841,190	346 720,000
Echéances en Principal à (-) 1 an ANNEXE C	2 279 502,375	2 192 291,260
Echéances Impayées en Principal ANNEXE C	934 065,942	325 529,862
Intérêts courus et non échus	98 304,162	49 791,283
Virements reçus par erreur (A rembourser)	190 731,390	190 731,390
Autres régies d'avances et accreditifs	1 216,697	-
Encaissement TPE par erreur (A rembourser)	245.697	-
Total	3 884 907,234	3 105 063,795

Note 15 : REVENUS

Les revenus de l'exercice se sont élevés à DT : 14.491.722,628 contre DT : 12.734.890,356 à l'issue de l'exercice précédent, enregistrant ainsi une augmentation de DT : 1.756.832,272, soit +13,8%, se détaillant comme suit :

Désignation	2018	2017	Variation	%
Prestations de soins et liés Note 15-1	14 325 003,804	12 566 684,363	1 758 319,441	+14%
Reprise Prestations soins En-cours (N-1)	-91 677,162	46 211,669	-	-
Prestations soins En-cours N	98 418,343	91 677,162	-	-
Autres Prestations En-cours N Note 6-2	37 219,394	-	-	-
Revenus des Soins	14 368 964,379	12 612 149,856	1 756 814,523	+13,93%
Produits résiduels	734,250	643,816	90,434	+14,04 %
Produits Cafétéria	121 094,586	120 975,481	119,105	+0,1%
Produits Distributeur	929,413	1 121,203	-191,790	-17,10%
Autres Revenus	122 758,249	122 740,500	17,749	-
TOTAL GENERAL	14 491 722,628	12 734 890,356	1 756 832,272	+13,8%

Note 15-1 : Prestations de soins et liés

Les prestations médicales se détaillent comme suit :

Prestations	2018	2017	Variation	%
Séjour Patients	2 571 851,061	2 035 191,003	536 660,058	+26,37%
Prestations médicales	3 379 285,242	2 771 512,276	607 772,966	+21,93%
Ventes produits pharmaceutiques	1 054 884,950	1 011 574,728	43 310,222	+4,28%
Ventes produits à usage unique	4 646 361,065	4 226 722,499	417 638,566	+9,87%
Transport médicalisé	29 103,869	34 354,711	-5 250,842	-15,28%
Radiologie	2 643 517,617	2 485 329,146	158 188,471	+6,36%
Total	14 325 003,804	12 566 684,363	1 758 319,441	14%

Note 16 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à la clôture de l'exercice à DT : 118.919,557 contre DT : 55.147,152 à l'issue de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

Désignation	2018	2017	Variation	%
Produits des activités annexes	300,000	120,000	180,000	+150%
Produits SPONSORING	6 722,185	-	6 722,185	-
Produits Prélèvements Analyses	4 592,684	-	4 592,684	-
Reprise s/ Provision pour dépréciation Clients initialement réintégrée	17 556,672	12 988,781	4 567,891	+35,16%
Reprise s/Provision pour dépréciation Stocks	32 806,193	-	32 806,193	
Avance s Crédit TFP	35 144,939	19 052,341	16 092,598	+84,46%
Subvention s/Contrat KARAMA	10 273,200	-	10 273,200	-
Remboursement Assurance	11 523,684	22 976,030	-11 452,346	-49,94%
Total	118 919,557	55 147,152	63 772,405	+115,64%

Note 17 : ACHATS MATIERES PREMIERES & PRESTATIONS CONSOMMEES

Les achats consommés s'élèvent à la clôture de l'exercice à DT : 5.734.683,555 contre DT : 5.474.236,078 à l'issue de l'exercice précédent, enregistrant ainsi une augmentation de DT : 260.447,477 soit 4,76%, se détaillant comme suit :

Désignation	2018	2017	Variation	%
Produits médicaux & paramédicaux	4 826 581,972	4 499 962,244	326 619,728	+7,26%
Produits alimentaires & fournitures de cuisine	301 174,593	258 269,433	42 905,160	+16,6 %
Prestations de radiologie CIR	763 754,313	731 725,069	32 029,244	+4,38%
Variation Stocks Pharmacie	(147 000,376)	(13 649,983)	-	
Variation Stocks Produits Economat	(9 826,947)	(2 070,685)	-	
Total	5 734 683,555	5 474 236,078	260 447,477	4,76%

Note 18 : AUTRES APPROVISIONNEMENTS CONSOMMÉS

Les autres approvisionnements consommés s'élevaient à la clôture de l'exercice à DT : 1.168.608,025 contre DT : 1.041.829,002 à l'issue de l'exercice précédent, enregistrant ainsi une augmentation de DT : 126.779,023 soit +12,17%, se détaillant comme suit :

Désignation	2018	2017	Variation	%
Fournitures de bureau	20 824,106	10 023,548	10 800,558	+107,7%
Imprimés	10 496,018	43 855,638	-33 359,620	-76,08%
Fournitures de radiologie	112 225,248	97 512,508	14 712,740	+15,08%
Fournitures informatiques	26 008,085	16 342,285	9 665,800	+59,14%
Produits de nettoyage	24 434,482	19 344,700	5 089,782	+26,31%
Produits d'hygiène	95 618,139	68 597,071	27 021,068	+39,39%
Fournitures de maintenance	107 190,950	64 056,653	43 134,297	+67,33%
Fournitures médicales	40 072,746	26 954,196	13 118,550	+48,67%
Divers autres achats non stockés	1 696,527	896,562	799,965	+89,22%
Carburants	18 682,321	22 053,525	-3 371,204	-15,28%
Electricité	464 430,006	427 809,974	36 620,032	8,56%
Gaz	73 271,341	77 530,922	-4 259,581	-5,49%
Eau	39 379,744	54 556,497	-15 176,753	-27,82%
Oxygène	134 220,658	112 294,923	21 925,735	+19,52%
Achats liés à Modif. Comptables	57,654	-	57,654	-
Total	1 168 608,025	1 041 829,002	126 779,023	+12,17%

Note 19 : CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel se sont élevées à la clôture de l'exercice à DT : 3.405.269,441 contre DT : 3.298.609,366 à l'issue de l'exercice précédent, enregistrant ainsi une augmentation de DT : 106.660,075 soit + 3,23%, se détaillant comme suit :

Désignation	2018	2017	Variation	%
Salaires & compléments	2 359 837,904	2 356 996,123	2 841,781	+0,12%
Salaires SIVP	262 255,262	253 037,385	9 217,877	6,64%
Salaires – Régime 5 ans	232 372,190	204 994,778	27 377,412	13,36%

Rémunération du PDG	47 714,071	47 605,776	108,295	+0,23%
Salaires – Contrat Dignité	78 203,297	-	78 203,297	-
Reprise Congés à payer (N-1)	-126 462,165	-114 277,395	-	-
Congés à payer N <i>Note 13</i>	124 957,685	126 462,165	-	-
Charges sociales patronales	412 307,522	402 161,867	10 145,655	+2,52%
Médecine de travail	8 660,981	8 222,345	438,636	+5,33%
Tenues de travail	5 422,694	13 558,172	(8 135,478)	-60%
Charges de personnel liées à M.C	-	(151,850)	151,850	-100%
Total	3 405 269,441	3 298 609,366	106 660,075	3,23%

Note 20 : DOTATION AUX AMORTISSEMENTS & AUX PROVISIONS

Les dotations aux amortissements, et aux résorptions se sont élevées à la clôture de l'exercice à DT : 2.240.159,488 contre DT : 2.274.178,181 à l'issue de l'exercice précédent, se détaillant comme suit :

Désignation		2018	2017
Dotation aux amortissements		1 824 274,467	1 819 183,280
Immobilisations Incorporelles	ANNEXE A	24 424,051	56 953,413
Immobilisations Corporelles	ANNEXE A	1 799 850,416	1 762 229,867
Dotation aux provisions		315 885,021	454 994,901
Provision p/ Dépréciation Créances clients		306 666,293	283 325,362
Provision p/ Dépréciation Clients litigieux		2 260,413	-
Provision p/ Dépréciation Stocks		6 958,315	11 630,003
Provision p/ Dépréciation Eléments financiers (1)		-	160 039,536
TOTAL GENERAL		2 140 159,488	2 274 178,181

(1) : Provision de l'Ecart d'inventaire de la Caisse. (Cf. Note 7)

Note 21 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à la clôture de l'exercice à DT : 1.063.760,394 contre DT : 1.201.780,998 à l'issue de l'exercice précédent, enregistrant ainsi une diminution de DT : -138.020,604 soit -11,48 % et se détaillant comme suit :

Désignation	2018	2017	Variation	%
SERVICES EXTERIEURS	726 414,569	859 289,761	-132 875,192	-15,46%
Prestations de services – Analyses	5 317,787	9 232,500	-3 914,703	-42,4%
Location Matériels	9 298,366	6 062,892	3 235,474	+53,37%
Entretien & Réparation Locaux	6 628,372	3 880,572	2 747,800	+70,81%
Entretien & Réparation Matériel médical	90 674,926	260 679,113	-170 004,187	-65,22%
Entretien & Réparation Matériel de radiologie	347 374,261	347 506,778	-132,517	-0,04%
Entretien & Réparation Matériel de Transport	14 765,238	11 377,555	3 387,683	+29,78%
Entretien & Réparation Matériel Informatique	14 057,434	-	14 057,434	-
Frais d'hygiène	53 686,865	55 639,526	-1 952,661	-3,51%
Frais de Nettoyage à sec	109 495,298	93 526,270	15 969,028	+17,07%
Assurance	44 459,642	42 456,378	2 003,264	+4,72%
Etudes & autres services	2 431,915	3 525,056	-1 093,141	-31,01%
Formation	28 224,455	25 403,121	2 821,334	+11,11%
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	239 946,065	247 763,969	-7 817,904	-3,16%
Honoraires Staff Médical	31 092,220	51 841,304	-20 749,084	-40,02%
Honoraires Experts & auxiliaires de justice	50 472,168	78 081,666	-27 609,498	-35,36%
Publicité, Publications & Relations Publiques	44 655,349	9 168,205	35 487,144	+3,8fois
Dons & Subventions	250,000	-	250,000	-
Transports Biens & personnes	5 188,143	1 258,445	3 929,698	+3,1fois
Voyages, Missions & Réceptions	18 368,233	7 171,530	11 196,703	+156,1%
Frais postaux & de Télécom	54 944,766	52 843,561	2 101,205	+3,98%
Services bancaires & assimilés	10 105,164	20 002,603	-9 897,439	-49,5%
Commissions Tickets restaurant	870,022	396,655	473,367	+119,3%
Jetons de présence	24 000,000	27 000,000	-3 000,000	-11,11%
IMPOTS, TAXES & VER.ASSIMILES	97 399,760	94 727,268	2 672,492	+2,82%

TFP	48 390,174	47 809,379	580,795	+1,21%
FOPROLOS	24 195,085	23 904,686	290,399	+1,21%
TCL	15 489,117	15 489,120	-0,003	-
Droit d'enregistrement & timbres	2. 407,200	3 339,820	-932,620	-27,9%
Taxes s/ Véhicules	1 221,223	1 170,766	50,457	+4,31%
Taxe municipale	3 590,250	2 860,517	729,733	+25,51%
Redevance occupation voie publique	1 881,000	-	1 881,000	-
Autres taxes	125,711	152,980	-27,269	-17,82%
Contribution sociale de solidarité	100,000	-	100,000	-
TOTAL GENERAL	1 063 760,394	1 201 780,998	-138 020,604	-11,48%

Note 22 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières nettes se sont élevées à la clôture de l'exercice à DT : 770.345,327 contre DT : 678.494,415 à l'issue de l'exercice précédent, enregistrant ainsi une augmentation de DT : 91.850,912 soit +13,53%, se détaillant comme suit :

Désignation	2018	2017
Charges d'intérêts s/ Emprunts Long Terme	669 413,573	602 704,877
Charges d'intérêts s/ Emprunts Court Terme	31 239,869	27 525,618
Charges d'intérêts s/ Crédits Leasing	377,767	3 154,038
Intérêts de retard s/ Emprunts	60 706,047	28 430,961
Pertes de change	247,040	39,880
Intérêts s/Comptes courants bancaires	15 271,028	24 312,948
Charges Financières (1)	777 255,324	686 168,322
Commissions de change	(4 229,498)	(6 383,002)
Intérêts créditeurs	(2 131,239)	(605,207)
Revenus des autres créances	(237,725)	-
Gains de change	(311,535)	(685,698)
Produits Financiers (2)	(6 909,997)	(7 673,907)
Charges Financières Nettes (1) – (2)	770 345,327	678 494,415

Note 23 : PRODUITS DE PLACEMENT

Les produits de placement ont accusé à la clôture de l'exercice un solde nul contre DT : 1.206,637 à l'issue de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

Désignation	2018	2017
Plus-value s/Cession valeurs mobilières (Placement en SICAV)	-	1 206,637
Total	-	1 206,637

Note 24 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Les autres gains ordinaires se sont élevés à la clôture de l'exercice à DT : 390.630,163 contre DT : 3.925,213 à l'issue de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

Désignation	2018	2017
Plus-value s/Cession d'immobilisations	5 966,301	3 225,442
Gains s/ Apurement Soldes Pharmacies Externes (1)	384 276,237	-
Gains s/ Différences de règlement	387,625	699,771
Total	390 630,163	3 925,213

(1) : Il s'agit de l'apurement de dettes cumulées vis-à-vis des Pharmacies externes suite à un rapprochement des soldes effectué par les deux parties. Le protocole d'accord qui a matérialisé ce rapprochement ne nous a pas été communiqué.

Note 25 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Les autres pertes ordinaires se sont élevées à la clôture de l'exercice à DT : 68.583,395 contre DT : 6.598,877 à l'issue de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

Désignation	2018	2017
Pertes s/ différences de règlement	3 727,569	1 295,512
Moins-value s/Cession d'immobilisations (Matériel de Transport)	-	421,747
Pénalités fiscales TDRF / ANNEXE D	58 666,348	1 044,553
Pénalités & pertes sociales TDRF / ANNEXE D	6 189,478	3 837,065
Total	68 583,395	6 598,877

Note 26 : AMORTISSEMENTS DIFFERES (ANNEXE D)

Exercice	Amortissements différés imputables	Reports déficitaires	Reports déficitaires imputés	Reports déficitaires ordinaires	Total
Exercice 2013	-			0,000	-
Exercice 2014	13 413,429			0,000	13 413,429
Exercice 2015	1 583 535,146			0,000	1 583 535,146
Exercice 2016	1 925 668,545			0,000	1 925 668,545
Exercice 2017	736 377,105			0,000	736 377,105
Total	4 258 994,225	0,000	0,000	0,000	4 258 994,225

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES & CORPORELLES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Désignation	Taux	Valeurs Brutes				Amortissements / Provisions				Valeur Comptable Nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions & Régul.	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions & Régul.	Fin de période	
Logiciels	33%	204 539,698			204 539,698	179 684,766	17 423,884		197 108,650	7 431,048
Logiciel - Matériel de traçabilité STEROS	33%	21 000,500			21 000,500	6 999,467	7 000,167		13 999,634	7 000,866
TOTAL IMMOB. INCORPORELLES		225 540,198	0,000	0,000	225 540,198	186 684,233	24 424,051	0,000	211 108,284	14 431,914
Terrains	-	3 241 179,581			3 241 179,581	0,000			0,000	3 241 179,581
221- Terrains		3 241 179,581		0,000	3 241 179,581	0,000			0,000	3 241 179,581
Constructions	2%	13 132 278,196	1 900,951		13 134 179,147	1 334 835,321	144 274,327		1 479 109,648	11 655 069,499
222- Constructions		13 132 278,196	1 900,951	0,000	13 134 179,147	1 334 835,321	144 274,327		1 479 109,648	11 655 069,499
Installations Fluides	10%	3 140 455,371	1 910,600		3 142 365,971	1 300 537,626	305 882,393		1 606 420,019	1 535 945,952
Installations Électriques	10%	910 205,457			910 205,457	478 898,326	71 684,290		550 582,616	359 622,841
Installations Ascenseurs	10%	318 474,166			318 474,166	120 775,372	31 858,615		152 633,987	165 840,179
Matériels - Réanimation	10%-15%	991 171,479	4 500,600		995 672,079	503 179,401	79 128,497		582 307,898	413 364,181
Matériels - Cardiovasculaire	10%-15%	1 179 173,800	10 000,600		1 189 174,400	591 118,334	94 591,509		685 709,843	503 464,557
Matériels - Radiologie	10%-15%	4 029 833,200	71 850,300		4 101 683,500	2 160 352,248	320 371,608		2 480 723,856	1 620 959,644
Matériels - Bloc opératoire	10%-15%	3 681 507,546	216 979,055		3 898 486,601	1 698 680,342	311 008,898		2 009 689,240	1 888 797,361
Matériels - Maternité	10%-15%	316 138,139			316 138,139	163 583,417	25 083,758		188 667,175	127 470,964
Matériels - Hospitalisation	10%-15%	992 815,286	7 140,256		999 955,542	519 465,777	78 731,532		598 197,309	401 758,233
Instruments médicaux	15%	583 759,569	22 286,513		606 046,082	299 151,289	99 954,201		399 105,490	206 940,592
Lingerie	33%	72 254,581	16 320,564		88 575,145	56 213,279	11 414,290		67 627,569	20 947,576
Vaisselle	33%	51 940,844	8 807,404		60 748,248	47 798,564	3 974,899		51 773,463	8 974,785

ANNEXE A

Matériels - Cuisine	15%-20%	89 771,236	4 555,610		94 326,846	68 315,171	17 960,662		86 275,833	8 051,013
Matériels - Cafétéria	15%-20%	47 809,692			47 809,692	32 389,740	9 561,938		41 951,678	5 858,014
Autres Matériels	15%-20%	7 683,552	3 932,000		11 615,552	3 082,176	1 935,323		5 017,499	6 598,053
Tapis, rideaux & décoration	20%	4 039,780			4 039,780	1 894,170	807,956		2 702,126	1 337,654
223- INSTALLATIONS TECHNIQUES, M&O		16 417 033,698	368 283,502	0,000	16 785 317,200	8 045 435,232	1 483 950,369	0,000	9 509 385,601	7 275 931,599
Matériels de Transport	20%	177 025,644	19 000,000	-37 414,706	158 610,938	157 713,706	19 760,812	-33 181,007	144 293,511	14 317,427
224- MATERIEL DE TRANSPORT		177 025,644	19 000,000	-37 414,706	158 610,938	157 713,706	19 760,812	-33 181,007	144 293,511	14 317,427
Agenc., Aménag. & Install. Diverses	10%	313 147,213	21 680,876		334 828,089	103 799,048	32 840,754		136 639,802	198 188,287
Installations Caméras de surveillance	10%	3 125,053			3 125,053	476,092	312,505		788,597	2 336,456
Equipements de Bureau	20%	318 995,720	1 490,614		320 486,334	256 398,279	46 315,788		302 714,067	17 772,267
Matériels informatiques	15%-33%	272 617,348	14 666,457		287 283,805	254 860,856	8 929,340		263 790,196	23 493,609
Agenc., Aménag. Matériels Etages & Chambres	20%	373 859,032	3 879,600		377 738,632	282 500,134	74 664,139		357 164,273	20 574,359
228- AUTRES IMMOB. CORPORELLES		1 281 744,366	41 717,547		1 323 461,913	898 034,409	163 062,526		1 061 096,935	262 364,978
Extension Construction En-cours		36 578,342	11 712,821		48 291,163					48 291,163
Constructions En-cours		616 196,133			616 196,133					616 196,133
Install. Électriques En-cours		306 138,344			306 138,344					306 138,344
Install. Fluides En-cours		215 020,741			215 020,741					215 020,741
Install. Rééducation fonctionnelle E-C		237 021,112			237 021,112					237 021,112
Install. Climatisation En-cours		26 721,489			26 721,489					26 721,489
232- IMMOBILISATIONS EN-COURS		1 437 676,161	11 712,821	0,000	1 449 388,982	0,000	0,000		0,000	1 449 388,982

ANNEXE A

Avances & Acomptes s/Commandes		57 963,627	4 650,000		62 613,627	40 000,000			40 000,000	22 613,627
238- AV. & ACOMPTE S/COMMANDES		57 963,627	4 650,000	0,000	62 613,627	40 000,000			40 000,000	22 613,627
Matériel Cardiovasculaire	10%	52 788,500			52 788,500	10 133,937	5 100,533		15 234,470	37 554,030
Matériel Bloc opératoire	10%	21 989,931			21 989,931	4 221,460	2 124,712		6 346,172	15 643,759
Matériel de Transport	20%		35 247,701		35 247,701		1 577,137		1 577,137	33 670,564
24- MATERIEL LEASING		74 778,431			110 026,132	14 355,397	8 802,382		23 157,779	86 868,353
TOTAL GENERAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		35 819 679,704	447 264,821	-37 414,706	36 264 777,520	10 450 374,065	1 799 850,416	-33 181,007	12 217 043,474	24 007 734,046

Remarque :

* Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, les droits et taxes non récupérables ainsi que les frais accessoires directs, nécessaires pour la mise en utilisation de l'immobilisation.

* Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

* La société a appliqué le Décret n°2008-492 du 25 Février 2008, fixant les taux maximum des amortissements linéaires et la valeur des actifs immobilisés pouvant faire l'objet d'un amortissement intégral au titre de l'année de leur utilisation.

TABLEAU DE MOUVEMENT DES CAPITAUX PROPRES
--

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

(exprimé en dinars)

Désignation	Capital social	Réserve légale	Réserve Spéciale (1)	Amort. Différés	Résultats reportés	Modif. Comptables	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 31 Décembre 2015	9 600 000,000	0,000		0,000	-2 022 656,225		-1 644 363,275	5 932 980,500
Affectations AGO du 08/01/2017					-1 644 363,275		1 644 363,275	
Résultat Net de l'exercice 2016							-1 994 202,715	-1 994 202,715
Soldes au 31 Décembre 2016	9 600 000,000	0,000	0,000	0,000	-3 667 019,500		-1 994 202,715	3 938 777,785
Affectations AGO du 05/11/2017					-1 994 202,715		1 994 202,715	0,000
C.A du 21/12/2017 (2)			7 862 750,000					7 862 750,000
Résultat Net de l'exercice 2017							-1 193 905,161	-1 193 905,161
Soldes au 31 Décembre 2017	9 600 000,000	0,000	7 862 750,000	0,000	-5 661 222,215		-1 193 905,161	10 607 622,624
Affectations AGO du 30/06/2018					-1 193 905,161		1 193 905,161	0,000
Résultat Net de l'exercice 2018							634 497,909	634 497,909
Soldes au 31 Décembre 2018	9 600 000,000	0,000	7 862 750,000	0,000	-6 855 127,376		634 497,909	11 242 120,533

(1) : Réserve spéciale de réévaluation du terrain sur la base d'un rapport d'expertise daté du 07/12/2017. C'est une dérogation à la Norme comptable tunisienne n°5, relative aux Immobilisations Corporelles et au principe du coût historique.

(2) : Cette décision a été entérinée par l'AGE du 21 Janvier 2018.

TABLEAU DES EMPRUNTS EN PRINCIPAL
--

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Désignation	Montant	Taux	Durée	Encours début de période	Utilisations	Rembrsmt	Fin de période				Intérêts restant à payer (1)
							Encours Fin de période	Echéances à (+) d'un an	Echéances à (-) d'un an	Impayés en Principal	
AMEN BANK-BEI 3000000	3 000 000,000	TMM+4,28%	10 ans 2013-2022	1 994 174,902		-297 076,864	1 697 098,038	1 247 866,601	381 147,823	68 083,614	162 930,685
AMEN BANK-BEI 3000000	3 000 000,000	TMM+4,26%	10 ans 2013-2022	1 994 174,902		-180 736,388	1 813 438,514	1 247 866,601	381 147,823	184 424,090	162 930,685
AMEN BANK-BEI 2000000	2 000 000,000	TMM+4,26%	10 ans 2013-2022	1 329 449,935		-120 490,925	1 208 959,010	831 911,067	254 098,549	122 949,394	108 620,455
AMEN BANK-BEI 4300000	4 300 000,000	TMM+4,26%	10 ans 2013-2022	3 089 498,646		-490 236,782	2 599 261,864	1 788 608,789	546 311,879	264 341,196	233 533,981
AMEN BANK-BEI 2700000	2 700 000,000	TMM+4,26%	10 ans 2013-2022	1 794 757,749		-162 662,749	1 632 095,000	1 123 080,279	343 033,040	165 981,681	146 637,616
AMEN BANK-BEI 500MD	500 000,000	TMM+4,26%	10 ans 2014-2023	393 278,087		-57 559,601	335 718,486	275 190,825	60 527,661	0,000	48 834,928
AMEN BANK-BEI 350MD	350 000,000	TMM+4,26%	10 ans 2014-2023	275 294,660		-40 291,721	235 002,939	192 633,576	42 369,363	0,000	34 184,451
AMEN BANK-BEI 650 MD	650 000,000	TMM+4,26%	10 ans 2014-2024	589 908,987		-65 137,512	524 771,475	416 714,598	73 520,910	34 535,967	129 531,753
AMEN BANK-BEI 1000000	1 000 000,000	TMM+4,26%	10 ans 2015-2025	1 000 000,000		-62 500,000	937 500,000	750 000,000	125 000,000	62 500,000	268 150,490
AMEN BANK-BEI 500MD	500 000,000	TMM+4,26%	10 ans 2016-2025	500 000,000		-31 250,000	468 750,000	375 000,000	62 500,000	31 250,000	134 236,579
IJARA CT N°16134 (2)	74 778,431	9,15%	3 ans 2016-2018	13 313,638		-13 312,638	1,000	1,000	0,000	0,000	0,000
IJARA CT N°18327 (3)	35 247,701	11,22%	3 ans 2018-2021		35 247,701	-4 297,583	30 950,118	21 104,791	9 845,327	0,000	5 213,887
TOTAL GENERAL				12 973 851,506	35 247,701	-1 525 552,763	11 483 546,444	8 269 978,127	2 279 502,375	934 065,942	1 434 805,510

(1) : Il s'agit des intérêts cumulés (Amen Bank+BEI) y compris la commission de couverture de change

(2) : Matériel Médical

(3) : Matériel de Transport (FIAT NEW DOBLO MAXI)

TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL
--

(Exercice clos le 31 Décembre 2018)

RESULTAT NET COMPTABLE (PERTE)	634 497,909
---------------------------------------	--------------------

REINTEGRATIONS

Impôt sur les sociétés		15 364,814
Taxes, amendes et pénalités	Note 25	64 855,826
Contribution sociale de solidarité		100,000
Autres charges non déductibles		3 785,223
Provisions pour créances douteuses	Note 20	308 926,708
Provisions pour dépréciation Stocks	Note 4	6 958,315

Total Réintégrations	399 990,884
-----------------------------	--------------------

DEDUCTIONS

Reprise s/ Provisions Clients initialement non déduites	17 556,672
Reprise s/ Provisions Stocks initialement non déduites	32 806,193

Total Déductions	50 362,865
-------------------------	-------------------

RESULTAT FISCAL (PERTE)	984 125,928
--------------------------------	--------------------

Réintégration Dotation aux Amortissements 2018	ANNEXE A	1 824 274,467
--	----------	---------------

RESULTAT FISCAL AVANT AMORTISSEMENTS	2 808 400,395
---	----------------------

Déduction des reports déficitaires antérieurs (Exercice 2013)	0,000	
Déduction de la Dotation aux amortissements de l'Exercice	-1 824 274,467	
Déduction des Amortissements différés	Note 26	-4 258 994,225

2013	0,000
2014	13 413,429
2015	1 583 535,146
2016	1 925 668,545
2017	736 377,105

RESULTAT FISCAL (PERTE)	-3 274 868,297
--------------------------------	-----------------------

IMPOT SUR LES SOCIETES DÙ	15 364,814
----------------------------------	-------------------

Minimum d'Impôt = Chiffre d'Affaires TTC * 0,1% = 15.364.814,000 * 0,1%

A IMPUTER

Excédents antérieurs	376 432,909
Retenues à la source	97 007,316

IMPOT SUR LES SOCIETES A REPORTER	Note 6	458 075,411
--	--------	--------------------

TABLEAU RECAPITULATIF DES OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES
--

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Parties Liées	Qualité	Nature/Objet	Solde au 31/12/2017	Mouvements de l'Exercice	Règlements de l'Exercice 2018	Soldes au 31/12/2018
C.I.R	Le Gérant de la C.I.R, Mr Haykel DABBEBI, est administrateur à CICM	Imagerie médicale	-576 670,021	-817 216,613	819 164,882	-574 721,752
Dr Majdi FOURATI	Actionnaire CICM	Directeur Médical de C.M	- 1 000,500	-12 007,200	12 007,100	-1 000,600
Pharmacie Ahmed RHIM	Administrateur et Membre du Conseil de CICM	Approvisionnement en produits pharmaceutiques	-12 853,982	-25 063,453	8 233,920	-29 683,515
Pharmacie Massouda BETTAIEB	Actionnaire CICM	Approvisionnement en produits pharmaceutiques	3 265,53	-31 513,874	23 620,618	-4 627,731
SOCIETE RUSPINA TELECOM "SORUTEL"	Le Gérant de SORUTEL, Mr Faouzi H'MIDA, est administrateur à CICM	Equipements électroniques & Services liés	-813,593	0,000	813,593	-
Maître Khaled ZIDI	Actionnaire CICM	Conseil & Assistance Juridique	-1 764,000	-5 253,360	5 980,360	-1 037,000
Horizon Santé, Sarl	Associés Horizon Santé : Mourad CHAABOUNI Administrateur (1) et Mr Nabil MAJDOUB actionnaire à CICM	Convention de partenariat avec INAMCO	126 075,365	126 525,047	-204 019,301	48 581,111
LABORATOIRE DR SALEM BEN HASSAN	Actionnaire et membre du Conseil de CICM	Facturation de Frais de prélèvement, de communication et de gestion (15% du C.A TTC)		15 987,014		15 987,014
LABORATOIRE DR MONCEF HARZALLAH	Actionnaire à CICM	Facturation de Frais de prélèvement, de communication et de gestion (15% du C.A TTC)		26 147,752		26 147,752

(1) : Mr Mourad CHAABOUNI a démissionné du Conseil d'administration en date du 23 Mai 2018

	Encaissements provenant- Cessions d'immobilisations Financières					0,000
	FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENTS					-564 572,880
	Encaissements suite à l'émission d'actions	9 600 000,000			9 600 000,000	0,000
	Dividendes et autres distributions	-6 855 127,376			-6 855 127,376	0,000
	Remb. Emprunts à C& L Terme	13 370 362,789	-2 675 028,580	-35 247,701	11 962 691,796	-4 117 947,274
	Intérêts payés sur emprunts à C&L Terme	1 802,963	-745 390,648		215,750	-743 803,435
	Encaissements d'emprunts à C&L Terme		2 675 028,580			2 675 028,580
	FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT					-2 186 722,129
	SOMME DES FLUX DE TRESORERIE					452,049
	VARIATION DE TRESORERIE	444 490,292	994 998,031		216 143,552	766 199,242
						452,049
OPERATIONS N'ENTRAINANT PAS DES FLUX	Amortissements	-10 637 058,298	-1 824 274,467	33 181,007	-12 428 151,758	0,000
	Frais préliminaires	0,000	0,000		0,000	0,000
	Dotation Provisions&Reprises	-1 311 585,551	20 000,000	-265 522,156	-1 577 107,707	20 000,000
	Stocks	636 556,787		156 827,323	793 384,110	0,000
	Résultat de l'exercice		-634 497,909			634 497,909

ENGAGEMENTS HORS BILAN

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Désignation	Montant	Durée	Capital restant dû	Intérêts restant à payer	Hypothèque Terrain (1)	Nantissement Fonds commercial	Nantissement Matériel d'exploitation	Nantissement Matériel roulant
AMEN BANK-BEI 3000MD	3 000 000,000	10 ans 2013-2022	1 697 098,038	162 930,685	X	X	X	X
AMEN BANK-BEI 3000MD	3 000 000,000	10 ans 2013-2022	1 813 438,514	162 930,685	X	X	X	X
AMEN BANK-BEI 2000MD	2 000 000,000	10 ans 2013-2022	1 208 959,010	108 620,455	X	X	X	X
AMEN BANK-BEI 4300MD	4 300 000,000	10 ans 2013-2022	2 599 261,864	233 533,981	X	X	X	X
AMEN BANK-BEI 2700MD	2 700 000,000	10 ans 2013-2022	1 632 095,000	146 637,616	X	X	X	X
AMEN BANK-BEI 500MD	500 000,000	10 ans 2014-2023	335 718,486	48 834,928	X	X	X	X
AMEN BANK-BEI 350MD	350 000,000	10 ans 2014-2023	235 002,939	34 184,451	X	X	X	X
AMEN BANK-BEI 650 MD	650 000,000	10 ans 2014-2024	524 771,475	129 531,753	X	X	X	X
AMEN BANK-BEI 1000MD	1 000 000,000	10 ans 2015-2025	937 500,000	268 150,490	X	X	X	X
AMEN BANK-BEI 500MD	500 000,000	10 ans 2016-2025	468 750,000	134 236,579	X	X	X	X
IJARA CT N°16134/64	74 778,431	3 ans 2016- 2018	1,000	0,000			X	
IJARA CT N°13827/46	35 247,701	3 ans 2018-2021	30 950,118	5 213,887				X
TOTAL GENERAL	18 110 026,132		11 452 596,326	1 434 805,510				

(1) : Terrain d'une superficie de 6059 m², objet du Titre Foncier n°74738

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

PRODUITS		CHARGES		SOLDES		2018	2017
Prestations de services	14 491 722,628	Achats consommés	5 734 683,555	MARGE S/ACHATS CONSOMMES		8 757 039,073	7 260 654,278
Marge s/Achats consommés	8 757 039,073	Autres approvisionnements	1 168 608,025				
Autres Produits d'exploitation	118 919,557	Autres charges externes	966 360,634				
Total	8 875 958,630	Total	2 134 968,659	VALEUR AJOUTEE BRUTE		6 740 989,971	5 166 918,698
Valeur Ajoutée Brute	6 740 989,971	Impôts, taxes & versem. assimilés	97 399,760				
		Charges de personnel	3 405 269,441				
Total	6 740 989,971	Total	3 502 669,201	EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION		3 238 320,770	1 773 582,064
Excédent Brut d'Exploitation	3 238 320,770	Insuffisance Brute d'Exploitation					
Autres produits ordinaires	390 630,163	Autres charges ordinaires	68 583,395				
Produits financiers		Charges financières	770 345,327				
Transfert & reprise de charges		Dotations aux amort. & aux provis	2 140 159,488				
Reprise s/Provisions		Impôt sur le résultat ordinaire	15 364,814				
Total	3 628 950,933	Total	2 994 453,024	RESULTAT ACTIVITES ORDINAIRES		634 497,909	-1 193 905,161
Résultat positif des activités ordinaires	634 497,909	Résultat négatif des activités ordinaires					
Gains extraordinaires		Pertes extraordinaires					
Effet positif des modifications comptables		Effet négatif net des modif.comptables					
Total	634 497,909	Total	0,000	RESULTAT NET DE L'EXERCICE		634 497,909	-1 193 905,161

TABLEAU DE PASSAGE DES CHARGES PAR NATURE AUX CHARGES PAR DESTINATION

COMPTES	LISTE DES COMPTES DE CHARGES PAR NATURE	MONTANT	VENTILLATION				Observations
			COUT DES VENTES	FRAIS DE DISTRIBUT°	FRAIS D'ADMINISTRAT°	AUTRES CHARGES	
602-603	ACHATS CONSOMMES	4 970 950,243	4 970 950,243				
604	SOUS-TRAITANCE RADIOLOGIE "CIR"	763 754,313	763 754,313				
606	EAU+ELECTR.+GAZ+CARBURANT+OXYGENE	729 984,070	656 985,663		72 998,407		
606	DIVERS ACHATS NON STOCKES	438 602,954	152 297,994		57 328,209	228 976,751	
611	FRAIS D'ANALYSE	5 317,797	5 317,797				
613	LOCATION MATERIELS	9 298,366	9 298,366				
615	ENTRETIEN & REPARATIONS	636 682,394	569 597,032		35 451,044	31 634,318	
616	PRIMES D'ASSURANCE	44 459,642			44 459,642		
617	ETUDES, RECHERCHES & DIVERS SERVICES	30 656,370			30 656,370		
622	HONORAIRES	81 564,388	31 092,220		50 472,168		
623	PUBLICITE, PUBLICATION & RELAT.PUBLIQUES	44 905,349			44 905,349		
624	TRANSPORTS DIVERS	5 188,143			5 188,143		
625	DEPLACEMENTS, MISSIONS & RECEPTIONS	18 368,233			18 368,233		

626	FRAIS POSTAUX & DE TELECOM.	54 944,766			54 944,766		
627	SERVICES BANCAIRES & ASSIMILES	10 975,186				10 975,186	
633	JETONS DE PRESENCE	24 000,000			24 000,000		
640	SALAIRES & COMPLEMENT DE SALAIRES	2 932 668,653	2 199 501,490		733 167,163		
645	REMUNERATION PDG	47 714,071			47 714,071		
646	VARIATION CONGES PAYES	-1 504,480	-1 128,360		-376,120		
647	COTIS. SOCIALES+AUT. CHARGES PERSONNEL	412 307,522	309 230,642		103 076,881		
648-649	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	14 083,675				14 083,675	
6611+6612	TFP+FOPROLOS	72 585,259	54 438,944		18 146,315		
665	TCL+ DROIT ENREG.& TIMB.+TAXE MUNICIPALE	23 493,278				23 493,278	
6655	TAXES S/ LES VEHICULES	1 221,223			1 221,223		
6659	CONTRIBUTION SOCIALE DE SOLIDARITE	100,000				100,000	
6811	DOTATION AMORT. IMMOB. INCORPORELLES	24 424,051			24 424,051		
6811	DOTATION AMORT. IMMOB. CORPORELLES	1 799 850,416	1 564 942,398		127 403,125	107 504,893	
6817	DOTATION PROV. STOCKS	6 958,315	6 958,315				
6827	DOTATION PROV. CREANCES DOUTEUSES	308 926,706	308 926,706				
TOTAL		13 512 480,903	11 602 163,762	0,000	1 493 549,040	416 768,101	

Mesdames & Messieurs les Actionnaires
Du CENTRE INTERNATIONAL CARTHAGE MEDICAL, S.A

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31
DECEMBRE 2018**

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. Opinion avec réserves

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 5 Novembre 2017, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers du **CENTRE INTERNATIONAL CARTHAGE MEDICAL, S.A**, qui comprennent le bilan arrêté au 31 Décembre 2018, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers font ressortir des capitaux propres positifs de DT : 11.242.120,533 , y compris le résultat bénéficiaire net de l'exercice s'élevant à DT : 634.497,909.

À notre avis, à l'exception des incidences des points décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves » de notre rapport, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion avec réserves

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec les réserves suivantes :

2.1. Insuffisance de provisions pour dépréciation des créances clients

La quote-part de la Polyclinique des créances libyennes prises en charge par l'Ambassade de la Libye, le Consulat de la Libye et de l'organisme d'assurance TRUST totalise au 31 Décembre 2018 un montant de DT : 3.461.830,821 qui traîne depuis plusieurs exercices et qui jusqu'à la date de rédaction de notre rapport, aucun encaissement n'a eu lieu à son sujet. Néanmoins, la société n'a provisionné que 30% de ces créances pour les deux premières et 40% pour la dernière, soit au total la somme de DT : 1.112.505,674.

Ainsi, vu la situation exceptionnelle en Libye et par application du principe de prudence, nous considérons que la société devrait lever le taux des provisions à 50% des dites créances, soit une provision complémentaire à constater de l'ordre de DT : 618.409,737. (Cf. Note 5)

2.2. Dérogation au principe du coût historique

La société a dérogé au principe du coût historique et au paragraphe 40 de la Norme Comptable n°5 relative aux immobilisations corporelles et ce, en procédant à la réévaluation de son terrain et de ses constructions pour respectivement DT : 2.703.783,000 et DT : 5.182.416,720. (Cf. ANNEXE B)

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des Etats Financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

3.1. Les Immobilisations Corporelles

Question clé de l'audit :

Les immobilisations corporelles, nettes d'amortissements et de provisions, s'élèvent à la clôture de l'exercice clos le 31 Décembre 2018 à DT : 24.007.734,046, représentant ainsi 68,27% du total des actifs. Nous avons considéré que cette rubrique est une question clé d'audit en raison de son importance significative dans les comptes de la société.

Réponses apportées :

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à :

- *Apprécier les procédures de contrôle interne mises en place par la société dans le cadre du processus d'acquisition et de prise en compte des immobilisations ;*
- *Vérifier l'existence de procédures de gestion des immobilisations et d'un inventaire physique des immobilisations à la clôture de l'exercice ;*
- *Vérifier les factures et les contrats d'acquisitions et procéder, par échantillonnage, à l'observation physique de certaines immobilisations ;*
- *Vérifier les tableaux détaillés des amortissements et apprécier les taux d'amortissement utilisés par rapport à la durée d'utilité économique ;*

3.2. Les Créances clients

Question clé de l'audit :

Les créances clients, nettes de DT : 1.364.109,856 de provisions pour dépréciation, s'élèvent à la clôture de l'exercice à DT : 9.054.181,165 et représentent ainsi 25,74% des actifs. Nous avons considéré que cette rubrique est une question clé d'audit en raison de son importance significative dans les comptes de la société et des risques liés notamment au recouvrement aux créances libyennes.

Réponses apportées :

Dans le cadre de notre approche d'audit, nos diligences ont consisté notamment à :

- *Mener des entretiens avec la direction pour prendre connaissance des procédures mises en place par la société pour apprécier les risques de non recouvrement ;*
 - *Procéder à des revues critiques des jugements formulés par la direction dans le cadre de l'évaluation des risques de non recouvrement et apprécier le caractère raisonnable des estimations et hypothèses retenues dans le calcul des provisions pour dépréciation ;*
-

- *Auditer la balance âgée et s'assurer de l'application de la politique de la direction en matière de provision pour dépréciation des créances douteuses ;*
- *Procéder à la circularisation des principaux clients ;*

3.3. Les Revenus

Question clé de l'audit :

Les revenus de l'exercice s'élèvent au 31 Décembre 2018 à DT : 14.491.722,628. Ils représentent 96,6% des produits de la société.

Nous avons considéré que la prise en compte des revenus est une question clé d'audit en raison du volume important des transactions de vente de prestations de services et leur importance significative dans les comptes de la société.

Réponses apportées :

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à :

- *Apprécier les procédures de contrôle interne mises en place par la société dans le cadre du processus de prise en compte des revenus ;*
- *Vérifier la concordance entre les bases commerciales et les revenus comptabilisés par la société ;*
- *Réaliser un examen analytique détaillé des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, les tendances du secteur et la réglementation y afférente ;*
- *Vérifier le caractère approprié des informations fournies sur les revenus présentées dans les notes aux états financiers*

4. Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'administration incombe au Conseil d'administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ce rapport.

En effet, conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances. Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer,

le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons celles qui ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des Etats Financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les Etats Financiers. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit sera remis à la Direction de la société.

2. Application des dispositions de l'article 388 du Code des sociétés commerciales

Les fonds propres de la société, compte non tenu de la réserve spéciale de réévaluation, demeurent en deçà de la moitié du capital. (Cf. ANNEXE B)

Conformément aux dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales, le Conseil d'administration a provoqué, suite à l'approbation des comptes de l'exercice 2017, une réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui a statué sur la continuité de l'exploitation et sur le principe d'augmentation du capital d'un montant égal, au moins, à celui des pertes.

Néanmoins, jusqu'à la date de rédaction du présent rapport, la concrétisation de l'augmentation du capital n'a pas eu lieu.

3. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction. Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

4. Conformité aux dispositions de la Loi n°94-117 du 14 Novembre 1994

La société s'est conformée aux obligations prévues par la Loi n°94-117 du 14 Novembre 1994, portant réorganisation du Marché financier, en tant que société faisant appel public à l'épargne, étant donné que le nombre d'actionnaires est devenu supérieur à cent (100).

TUNIS, Le 12 juin 2019
Le Commissaire aux Comptes
Hichem AJBOUNI

Mesdames & Messieurs les Actionnaires
Du CENTRE INTERNATIONAL CARTHAGE MEDICAL, S.A

RAPPORT SPECIAL
(Exercice Clos le 31 Décembre 2018)

En application des dispositions des articles 200 et suivants, et de l'article 475 du Code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués et réalisées au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2018.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous revient pas de mener des travaux supplémentaires ou des recherches spécifiques étendues en vue de relever l'éventuelle existence de ces conventions ou de ces opérations. Il nous revient, par ailleurs, de vous communiquer les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions ou des opérations, qui ont été portées à notre connaissance ou qui ont été relevées au travers de nos travaux d'audit et ce, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et bien fondé. Il vous appartient ainsi d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leurs approbations.

A- Opérations réalisées dans le cadre de nouvelles conventions (autres que les rémunérations des dirigeants) :

A.1. Nouveaux emprunts contractés :

La Clinique a contracté au cours de l'exercice 2018 l'emprunt suivant :

EMPRUNT	Montant (En DT)	Remboursement	Restant Dû en Principal	Intérêts restant à payer
IJARA CT N°18327	35 247,701	-4 297,583	30 950,118	5 213,887

A.2. Conventions avec les Laboratoires d'Analyses Médicales :

Conformément aux directives du Conseil d'administration, réuni le 8 Mars 2018, la société a conclu en date du 27 Mars 2018 des conventions avec Les laboratoires d'analyses médicales Salem BEN HASSEN et Moncef HARZALLAH et ce, à effet du 1^{er} Avril 2018, dont l'objet est la facturation des frais de prélèvements, de communication et de gestion calculés au taux de 15% des chiffres d'affaires réalisés par ces laboratoires.

En 2018, les produits relatifs à ces conventions ont été estimés respectivement à DT : 15.987,014 et DT : 26.147,752 en TTC. (Cf. ANNEXE E)

B- Opérations réalisées dans le cadre de conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants) :

Ces conventions conclues au cours des exercices antérieurs continuent à produire leurs effets au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2018. Elles se détaillent comme suit :

B.1. Emprunts contractés :

Les encours des emprunts contractés au cours des exercices antérieurs se présentent comme suit :

EMPRUNT	Montant (En DT)	Remboursement	Restant Dû en Principal	Intérêts restant à payer
Amen Bank - BEI	3 000 000,000	-1 302 901,962	1 697 098,038	162 930,685
Amen Bank - BEI	3 000 000,000	-1 186 561,486	1 813 438,514	162 930,685
Amen Bank - BEI	2 000 000,000	-791 040,990	1 208 959,010	108 620,455
Amen Bank - BEI	4 300 000,000	-1 700 738,136	2 599 261,864	233 533,981
Amen Bank - BEI	2 700 000,000	-1 067 905,000	1 632 095,000	146 637,616
Amen Bank - BEI	500 000,000	-164 281,514	335 718,486	48 834,928
Amen Bank - BEI	350 000,000	-114 997,061	235 002,939	34 184,451
Amen Bank - BEI	650 000,000	-125 228,525	524 771,475	129 531,753
Amen Bank - BEI	1 000 000,000	-62 500,000	937 500,000	268 150,490
Amen Bank - BEI	500 000,000	-31 250,000	468 750,000	134 236,579
IJARA CT16134	74 778,431	-74 778,431	-	-
TOTAL	18 074 778,431	-6 622 182,105	11 452 595,326	1 429 591,623

B.2. Opérations commerciales courantes :

Parties Liées « P.L. »	Objet	Qualité	Solde 2017	Mouvements de l'Exercice	Règlements	Solde 2018
C.I.R, Sarl	Imagerie Médicale	Le Gérant de la CIR, Mr Haykel DEBBABI, est Administrateur à C.I.C.M	-576 670,021	-817 216,613	819 164,882	-574 721,752
Dr Ahmed RHIM	Pharmacie	Administrateur à C.I.C.M	-12 853,982	-25 063,453	8 233,920	-29 683,515
Dr Massouda BETTAIEB	Pharmacie	Actionnaire C.I.C.M	3 265,53	-31 513,874	23 820,618	-4 627,731
SOCIETE RUSPINA TELECOM (Faouzi HMEIDA)	Equipements électroniques & services d'entretien	Gérant P.L et Actionnaire C.I.C.M	-813,593	-	813,593	-
Maitre Khaled ZIDI	Assistance Juridique	Actionnaire C.I.C.M	-1 764,000	- 5 253,360	5 980,360	-1 037,000
Horizon Santé, Sarl	Convention de partenariat avec INAMO	Associés Horizon Santé : Mourad CHAABOUNI (1) Administrateur et Mr Nabil MAJDOUB actionnaire	126 075,365	126 525,047	-204 019,301	48 581,111

(1) : Mr Mourad CHAABOUNI a démissionné du Conseil d'administration en date du 23 Mai 2018.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

1. Le Conseil d'administration, tenu le 2 Juin 2016, a porté la rémunération mensuelle nette du Président Directeur Général à Trois mille dinars (3.000DT) sur la base de douze (12) mensualités et ce, à effet du 1^{er} Juin 2016.

En 2018, la charge annuelle brute relative à cette rémunération s'est élevée à DT : 47.714,071. (Cf. Note 19)

En outre, le Conseil, réuni en date du 23 Décembre 2015, lui a accordé un forfait mensuel de 500DT au titre des frais de carburant et 100DT au titre des frais de communication.

2. Le Conseil d'administration, tenu le 20 Juillet 2014, a fixé le montant des honoraires mensuels alloués à Monsieur Majdi FOURATI au titre de sa fonction de Directeur médical, à Mille dinars (1.000DT) nets.

3. Le Conseil d'administration, réuni le 10 Juillet 2018, a décidé de nommer Mr Anis BOUSRIH en tant que Directeur Général Adjoint (D.G.A) et ce, à compter du 4 Juillet 2018, et il a fixé son salaire mensuel net à Quatre mille dinars (4.000,000DT).

En outre, il conserve ses avantages antérieurs, à savoir :

- *une voiture de fonction pour les besoins de l'exploitation.*
- *un forfait mensuel carburant de DT : 100,000.*
- *un forfait mensuel de communication téléphonique de DT : 50,000.*

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et 475 du Code des sociétés commerciales.

TUNIS, Le 12 juin 2019
Le Commissaire aux Comptes
Hichem AJBOUNI

MCP CEA FUND

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2018

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

I. Rapport sur l'audit des états financiers :

- **Opinion :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des états financiers annuels du fonds « **MCP CEA FUND** », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds « MCP CEA FUND » au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

- **Fondement de l'opinion :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds et du gestionnaire conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

- **Paragraphe d'observations**

1. Contrairement aux dispositions de la norme NCT 16, le solde du compte « rémunérations compte en banque », était présenté au 31 décembre 2017 dans la rubrique PA1 « Opérateurs créditeurs » en soustraction du solde du compte « Rémunération du gestionnaire à payer ». Au 31 décembre 2018, la correction de la présentation était faite, conformément à la norme susmentionnée, dans la rubrique AC3 « Créances d'exploitation ».

2. Au niveau de la note PR2 « Revenus des placements monétaires » les intérêts de compte de dépôt, dont le solde au 31/12/2017 s'élevait à 879,541 dinars, ont été présentés par erreur sous l'intitulé « Revenus des bons de trésors » à la place de « Revenus compte de dépôt ».

3. Au niveau de la note CP1 « capital », le nombre de porteurs de parts du fonds MCP CEA FUND au 01/01/2018 a été corrigé et porté à 87 porteurs de parts au lieu de 81 porteurs de parts tel qu'indiqué au niveau des états financiers de l'exercice clos au 31/12/2017. Cette correction se base sur les données réelles issues du système de gestion du fonds et confortée par la position des souscripteurs arrêtée à la même date (voir tableau ci-dessous) :

<i>Désignation</i>	<i>Mentionné au niveau de la note CP1 des états financiers clos au 31/12/2017</i>	<i>Issu du système de gestion du fonds</i>
Nombre de porteurs de parts au 01/01/2017	75	75
Nombre de porteurs de parts Entrants	13	12
Nombre de porteurs de parts Sortants	7	0
Nombre de porteurs de parts au 31/12/2017	81	87

Du fait de l'effet cumulé non significatif des erreurs sus-indiquées sur les états financiers du fonds, leur correction a été effectuée de façon prospective et non rétrospective.

4. Nous avons relevé un écart de 2,769 dinars entre le montant des intérêts de la ligne BTA 6.3% (à échoir le 11/03/2026), courus jusqu'à la date du détachement de coupon de l'exercice 2017, à savoir le 14/03/2017, et le montant y afférent encaissé à cette date. Cet écart n'a pas été régularisé lors du détachement de coupon intervenu au cours de l'année 2018.

5. Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds MCP CEA FUND pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

- **Rapport de gestion :**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

- **Responsabilités du gestionnaire du fonds et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :**

Le gestionnaire du Fonds est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation,

Il incombe au gestionnaire du fonds de surveiller le processus d'information financière du fonds.

- **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'**Annexe 1** du présent rapport de commissariat aux comptes. Cette description, qui se trouve à la page 6, fait partie intégrante de notre rapport.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

- **Efficacité du système de contrôle interne :**

En application de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, (modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005), nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du gestionnaire.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Une lettre de direction traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remise à la Direction Générale.

- **Conformité aux règles prudentielles :**

Par référence à l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application de l'article 29 et 30 du code des organismes de placement collectif et relatif aux ratios d'emploi de l'actif des OPCVM, nous avons constaté, qu'à la date du 31/12/2018, la proportion des actions admises à la cote en bourse dans l'actif est de **79,06%**, soit en dessous du taux de 80%.

Contrairement aux dispositions de l'article 29 du code des OPCVM, nous avons constaté qu'à la date du 31/12/2018, le fonds MCP CEA a employé **plus que 10%** de son actif en titres émis par le même émetteur. Ces emplois sont détaillés comme suit :

- Actions I.C.F : 10,03% de l'actif
- Actions ONE TECH HOLDING : 10,19% de l'actif,
- Actions SOTUVER : 10,23% de l'actif.

Tunis, le 4 avril 2019

Le Commissaire aux Comptes :

ABC AUDIT & CONSEIL

Walid AMOR

Annexe 1 : Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinents concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchant la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

BILAN
Arrêté au 31 décembre 2018
(exprimé en Dinars Tunisien)

ACTIF	NOTE	31/12/2018	31/12/2017
AC1 PORTEFEUILLE TITRES	AC1	<u>781 085,078</u>	<u>724 837,615</u>
AC1-A ACTIONS ET DROITS RATTACHES		627 919,816	617 172,458
AC1-B EMPRUNTS D'ETAT		153 165,262	107 665,157
AC2 PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	<u>12 657,289</u>	<u>19 452,923</u>
AC2-A PLACEMENTS MONETAIRES		0,000	0,000
AC2-B DISPONIBILITES		12 657,289	19 452,923
AC3 CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	<u>482,992</u>	<u>0,100</u>
TOTAL ACTIF		794 225,359	744 290,638
PASSIF			
PA1 OPERATEURS CREDITEURS	PA1	10 185,083	4 131,509
PA2 AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	2 253,609	2 267,526
TOTAL PASSIF		12 438,692	6 399,035
ACTIF NET			
CP1 CAPITAL	CP1	<u>779 634,667</u>	<u>735 567,146</u>
CP2 SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	<u>2 152,000</u>	<u>2 324,457</u>
CP2-A SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANTERIEURS		2 149,323	-6 634,581
CP2-B SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		2,677	8 959,038
TOTAL ACTIF NET		781 786,667	737 891,603
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		794 225,359	744 290,638

ETAT DE RESULTAT
Période du 01 janvier au 31 décembre 2018
(exprimé en Dinars Tunisien)

		NOTE	Du 01/01/2018 Au 31/12/2018	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	<u>25 610,386</u>	<u>24 391,941</u>
PR1-A	DIVIDENDES		18 689,214	19 238,615
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNT D'ETAT		6 921,172	5 153,326
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	<u>1 697,378</u>	<u>879,541</u>
PR2-A	REVENUS DES BON DU TRESOR		0,000	879,541
PR2-A	REVENUS DES COMPTES DE DEPOT		1 697,378	0,000
	<u>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</u>		<u>27 307,764</u>	<u>25 271,482</u>
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	<u>-23 091,326</u>	<u>-14 584,226</u>
Revenu Net de Placement			4 216,438	10 687,256
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	<u>-3 174,204</u>	<u>-2 946,916</u>
Résultat d'exploitation			1 042,234	7 740,340
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>-1 039,557</u>	<u>1 218,698</u>
Sommes Distribuables de l'exercice			2,677	8 959,038
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (annulation)		<u>1 039,557</u>	<u>-1 218,698</u>
	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		26 549,183	17 693,752
	+/- VAL.REAL./CESSION DE TITRES		74 030,371	20 398,448
	FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		-11 755,527	-3 108,823
Résultat Net de l'exercice			89 866,261	42 723,717

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 01 janvier au 31 décembre 2018
(exprimé en Dinars Tunisien)

		Du 01/01/2018	Du 01/01/2017
		Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
AN1	VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION	<u>89 866,261</u>	<u>42 723,717</u>
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	1 042,234	7 740,340
AN1-B	VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	26 549,183	17 693,752
AN1-C	+/-VAL REAL.SUR CESSION DESTITRES	74 030,371	20 398,448
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-11 755,527	-3 108,823
AN2	DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
AN3	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>-45 971,197</u>	<u>193 100,803</u>
	Souscriptions		
AN3-A	CAPITAL	153 300,000	140 900,000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.	104 934,297	65 400,795
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES DIST.	1 039,488	-706,391
	Rachats		
AN3-D	CAPITAL	-190 000,000	-9 200,000
AN3-E	REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.	-129 056,328	-4 082,417
AN3-F	REGULARISATION DES SOMMES DIST.	-2 254,179	131,258
AN3-G	DROITS DE SORTIE	16 065,525	657,558
Variation de l'Actif Net		<u>43 895,064</u>	<u>235 824,520</u>
<u>ACTIF NET</u>			
	<i>a - Début de l'exercice</i>	<u>737 891,603</u>	<u>502 067,083</u>
	<i>b - Fin de l'exercice</i>	<u>781 786,667</u>	<u>737 891,603</u>
<u>NOMBRE DE PARTS</u>			
	<i>a - Début de l'exercice</i>	<u>4 871</u>	<u>3 554</u>
	<i>b - Fin de l'exercice</i>	<u>4 504</u>	<u>4 871</u>
Valeur Liquidative		173,576	151,487
Taux De Rendement		14,58%	7,23%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
AU 31 DECEMBRE 2018

Note 1 : Présentation du fonds

Le FCP « MCP CEA FUND » est un fonds commun de placement de type capitalisation appartenant à la catégorie des fonds mixtes, dédié exclusivement aux personnes physiques titulaires de Compte Epargne en Actions « CEA » remplissant les conditions d'éligibilité au dégrèvement fiscal au titre du CEA et acceptant un haut niveau de risque.

Il a reçu l'agrément du CMF n°52-2013 du 18 décembre 2013 ayant pour objet la constitution et la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du fonds est assurée par la société MENA CAPITAL PARTNERS, intermédiaire en bourse.

MENA CAPITAL PARTNERS a été désigné distributeur exclusif des titres du FCP « MCP CEA FUND ».

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

Note 2 : Déclaration de conformité

Les états financiers ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions du système comptable des entreprises. Les règles, méthodes et principes adoptés pour l'enregistrement des opérations au courant ou à la fin de l'exercice ne comportent aucune dérogation significative par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

Note 3 : Principes comptables appliqués

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 ont été établis conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers. Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

L'exercice comptable commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Toutefois, par exception, le premier exercice comprend toutes les opérations effectuées depuis la date de la constitution du fonds jusqu'au 31 décembre 2015.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fonds pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2. Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leurs valeurs de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2018 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

3.3. Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en bons de trésor assimilables sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncés dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons de Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)

- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le fonds ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 01 janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne BTA « Juillet 2032 ».

3.4. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.5. Capital

Le capital est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

3.6. Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

3.7. Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscriptions et de rachat.

Note 4 : Notes sur les éléments du Bilan et de l'état de résultat

AC1 : PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de cette rubrique à la clôture de l'exercice se présente comme suit :

Désignation du titre	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2018	Part dans l'actif net
Actions		547 823,906	627 919,816	80,319%
ATTIJARI BANK	1 855	76 040,916	79 388,435	10,155%
BIAT	621	55 674,088	74 157,336	9,486%
I.C.F	450	71 420,000	79 631,100	10,186%
ONE TECH HOLDING	5 059	64 487,351	80 893,410	10,347%
PGH	1 893	19 095,917	23 492,130	3,005%
SFBT	3 329	57 554,209	78 431,240	10,032%
SOTRAPIL	4 660	76 073,712	78 190,140	10,001%
SOTUVER	9 225	74 922,563	81 244,575	10,392%
TPR	10 970	52 555,150	52 491,450	6,714%
Emprunts d'Etat		146 603,400	153 165,262	19,591%
BTA 5.6% -08/2022 (12 ANS)	10	9 579,000	9 970,574	1,275%
BTA 5.75% 13-01/2021(6 ANS)	20	19 410,400	20 667,522	2,644%
BTA 5.75% 13-01/2021	12	11 874,000	12 479,133	1,596%
BTA 6% 10-04/2024(10 ANS)	78	76 440,000	79 390,170	10,155%
BTA 6.3% 11/03/2026 (10 ANS)	20	19 400,000	20 347,009	2,603%
BTA 6.7% 13-04/2028	10	9 900,000	10 308,085	1,319%
Ecart sur intérêts courus sur BTA *			2,769	0,000%
Total général		694 427,306	781 085,078	99,910%

* Il s'agit de l'écart entre le montant des intérêts de la ligne BTA 6.3% (à échoir le 11/03/2026), courus jusqu'à la date du détachement de coupon de l'exercice 2017, à savoir le 14/03/2017, et le montant y afférent encaissé à cette date. Il est à noter que le FCP MCP CEA n'a pas procédé à l'extourne dudit écart lors du détachement de coupon intervenu au cours de l'année 2018.

Le tableau ci-dessous récapitule les mouvements du portefeuille au cours de l'exercice 2018 :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31/12	Plus (moins) values réalisées
Soldes au 31 décembre 2017	666 096,796	4 151,777	54 589,042	724 837,615	
Acquisitions de l'exercice					
Actions et droits	962 518,760			962 518,760	
Bons de trésor assimilables (BTA)	76 440,000			76 440,000	
Cessions et remboursements de l'exercice					
Actions et droits	-978 039,249			-978 039,249	75 469,371
Bons de trésor assimilables (BTA)	-32 589,000			-32 589,000	-1 439,000
Variation des plus ou moins-values latentes			26 549,183	26 549,183	
Variation des intérêts courus		1 367,769		1 367,769	
Soldes au 31 décembre 2018	694 427,306	5 519,546	81 138,225	781 085,078	74 030,371

AC2 : PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2018 se détaille comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
Amen Bank	12 657,289	19 452,923
Total Disponibilités	12 657,289	19 452,923

AC3 : CREANCES D'EXPLOITATION

Les créances d'exploitation se détaillent comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
RAS sur BTA	0,000	0,000
Autres débiteurs	0,100	0,100
Rémunération compte en banque	482,892	0,000*
Total des créances d'exploitation	482,992	0,100

* Le solde du compte « rémunérations compte en banque » du fonds s'élève, au 31/12/2017, à 113,256 dinars. Le solde de ce compte se présentait, antérieurement, en soustraction du compte « Rémunération du gestionnaire à payer » sous la rubrique PA1- Opérateurs Crédeurs. La correction de la présentation de ce compte, au niveau des états financiers, a été effectuée de façon prospective étant donné l'aspect non significatif de l'erreur.

PA1 : OPERATEURS CREDITEURS

La rubrique « opérateurs créditeurs » se détaille comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
Rémunération du gestionnaire à payer	2 661,351	2 076,234*
Commission Clearing à payer	209,945	210,460
Rémunération du dépositaire à payer	1 499,787	1 844,815
Commission de surperformance	5 814,000	0,000
Total des opérateurs créditeurs	10 185,083	4 131,509

* Tenant compte de la correction de la présentation, énumérée dans la rubrique AC3, ce solde arrêté au 31/12/2017, aurait dû être de 2 189,490 dinars. L'écart de 113,256 dinars correspond au montant des rémunérations de compte en banque.

PA2 : AUTRES CREDITEURS DIVERS

La rubrique « autres créditeurs divers » se détaille comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
Honoraires CAC	1 920,212	1 903,893
Etat retenue à la source	259,236	301,665
Autres créditeurs (CMF)	74,161	61,968
Total des autres créditeurs divers	2 253,609	2 267,526

CP1 : CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01 janvier 2018 au 31 décembre 2018 se détaillent comme suit :

Capital Au 01/01/2018

Montant en nominal	487 100,000
Nombre de parts	4 871
Nombre de porteurs de parts	87*

Souscriptions Réalisées

Montant en nominal	153 300,000
Nombre de parts	1 533
Nombre de porteurs de parts Entrants	1

Rachats Réalisés

Montant en nominal	190 000,000
Nombre de parts	1 900
Nombre de porteurs de parts Sortants	6

Capital Au 31/12/2018

Capital	779 634,667
Montant en nominal	450 400,000
Sommes non distribuables	329 234,667
Nombre de parts	4 504
Nombre de porteurs de parts	82

* Le nombre de porteurs de parts du fonds MCP CEA FUND au 01/01/2018 a été corrigé et porté à 87 porteurs de parts au lieu de 81 porteurs de parts tel qu'indiqué au niveau des états financiers de l'exercice clos au 31/12/2017. Cette correction se base sur les données réelles issues du système de gestion du fonds et confortée par la position des souscripteurs arrêtée à la même date (voir tableau ci-dessous) :

<i>Désignation</i>	<i>Mentionné au niveau de la note CP1 des états financiers clos au 31/12/2017</i>	<i>Issu du système de gestion du fonds</i>
Nombre de porteurs de parts au 01/01/2017	75	75
Nombre de porteurs de parts Entrants	13	12
Nombre de porteurs de parts Sortants	7	0
Nombre de porteurs de parts au 31/12/2017	81	87

Les sommes non distribuables au 31/12/2018 se présentent comme suit :

Commissions de rachats	16 065,525
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	26 549,183
Plus ou moins-values réalisés sur cession des titres	74 030,371
Frais de négociation de titres	-11 755,527
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	248 467,146
Régularisation des sommes non distribuables	-24 122,031
	329 234,667

CP2 : Sommes distribuables

La rubrique « sommes distribuables » se détaille comme suit :

Sommes Distribuables	31/12/2018	31/12/2017
Résultat Distribuable de l'exercice	1 042,234	7 740,340
Régularisations du résultat distribuable de l'exercice	-1 039,557	1 218,698
Résultats Distribuables des exercices antérieurs	2 324,457	-4 840,750
Régularisations des résultats Distribuables des exercices antérieures	-175,134	-1 793,831
Total général	2 152,000	2 324,457

PR1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES

La rubrique « revenus du portefeuille titres » se détaille comme suit :

Revenus du portefeuille titres	Du 01/01/2018 Au 31/12/2018	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017
Dividendes	18 689,214	19 238,615
Revenus Des Emprunts d'Etat	6 921,172	5 153,326
Total général	25 610,386	24 391,941

PR2 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

La rubrique « revenus des placements monétaires » se détaille comme suit :

Revenus des placements monétaires	Du 01/01/2018 Au 31/12/2018	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017
Revenus de bons de trésor*	0,000	879,541
Revenus compte de dépôt	1 697,378	0,000
Total général	1 697,378	879,541

* Le solde de ce compte correspond à des intérêts de compte de dépôt présenté par erreur sous l'intitulé « Revenus des bons de trésors » à la place de « revenus compte de dépôt ».

CH1 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

La rubrique « charges de gestion des placements » se détaille comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 01/01/2018 Au 31/12/2018	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017
Rémunération fixe du gestionnaire	10 494,392	7 858,231
Commission de clearing	832,934	825,995
Commission de dépôt	5 950,000	5 900,000
Commission de surperformance	5 814,000	0,000
Total général	23 091,326	14 584,226

CH2 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

La rubrique « autres charges d'exploitation » se détaille comme suit :

Autres charges d'exploitation	Du 01/01/2018 Au 31/12/2018	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017
Redevance CMF	881,896	665,958
Rémunération commissaire aux comptes	1 920,212	1 903,893
Impôts & taxes & versement assimilé	140,800	65,001
Autres charges d'exploitation	17,107	0,000
Services bancaires & assimilés	13,804	11,564
Publicité & publications	200,385	300,500
Total général	3 174,204	2 946,916

Note 5 : Autres notes aux Etats financiers

5.1 Données par part et ratios pertinents

Donnée par part	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Revenus des Placements	6,063	5,188	3,165	4,719
Charges de Gestion des placements	-5,127	-2,994	-2,793	-4,189
Revenu net des placements	0,936	2,194	0,373	0,531
Autres Charges d'exploitation	-0,705	-0,605	-0,724	-1,535
Autres Produits d'exploitation	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat d'Exploitation (1)	0,231	1,589	-0,352	-1,004
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,231	0,250	0,112	-0,118
Sommes distribuables de l'exercice	0,000	1,839	-0,240	-1,122
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,231	-0,250	-0,112	0,118
Variation des +/- Values potentielles sur titres	5,895	3,632	8,359	5,733
+/- Values Réalisées sur cessions de titres	16,437	4,188	2,985	13,779
Frais de négociation de titres	-2,610	-0,638	-0,718	-1,918
+/- Values sur titres et frais de négociation (2)	19,721	7,182	10,626	17,594
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	19,953	8,771	10,274	16,590
Droits de sorties	3,567	0,135	0,000	2,991
Résultat non distribuable de l'exercice	23,288	7,317	10,626	20,585
Régularisation du résultat non distribuable	-1,199	1,062	9,628	1,792
Sommes non distribuables de l'exercice	22,089	8,379	20,254	22,377
Distribution de dividendes	0,000	0,000	0,000	0,000
Valeur liquidative	173,576	151,487	141,268	121,254

Ratios de gestion des placements	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Charges de gestion des placements / Actif Net Moyen	3,04%	2,19%	3,34%	3,79%
Autres charges d'exploitation / Actif Net Moyen	0,42%	0,44%	0,87%	1,39%
Résultat distribuable de l'exercice / Actif Net Moyen	0,14%	1,16%	-0,42%	-0,91%
Actif Net Moyen	759 822,030	665 909,859	296 994,402	138 723,095

5.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion du FCP « **MCP CEA FUND** » est confiée à MENA CAPITAL PARTNERS. Cette dernière a pour mission notamment :

- Assurer l'ensemble des tâches relatives à la gestion financière, commerciale, administrative et comptable conformément aux dispositions légales et réglementaires.
- Mettre à la disposition du FCP l'ensemble de ses moyens humains et matériels pour gérer au mieux son portefeuille titres en essayant de saisir les meilleures opportunités de placements, d'acquisition ou de cession de titres.
- Communiquer quotidiennement la valeur liquidative des parts du FCP au Conseil du Marché Financier.
- Mettre à la disposition des porteurs de parts dans le délai légal suivant la clôture de l'exercice du fonds, les états financiers certifiés du FCP, accompagnés du rapport du commissaire aux comptes et du rapport de gestion.

- Assurer ses missions avec la plus grande diligence, dans le respect des règles légales et déontologiques, et aux bénéficiaires exclusifs des porteurs de parts du FCP.
- Fournir toutes informations et documents justificatifs réclamés par le dépositaire pour lui permettre de s'acquitter de sa mission de vérification et de contrôle.

En rémunération des services de gestion de « **MCP CEA FUND** », MENA CAPITAL PARTNERS perçoit une commission de gestion de 1% HT de l'actif net par an. Cette rémunération, décomptée jour par jour, et réglée trimestriellement à terme échu.

En plus de cette commission, il est prévu une commission de surperformance qui vise à rémunérer le gestionnaire dès que **MCP CEA FUND** réalise un rendement annuel supérieur à 10%. Cette commission de surperformance, qui est de 15% HT par an, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le rendement annuel minimum exigé de 10%.

L'Amen Bank assure les fonctions de dépositaire du « **MCP CEA FUND** ». Elle est notamment chargée à ce titre de :

- La conservation des actifs du **MCP CEA FUND**.
- Le contrôle de la régularité des décisions du gestionnaire du **MCP CEA FUND**.
- L'intervention de façon particulière à certaines étapes de la vie du **MCP CEA FUND**.

En rémunération de ses services de dépositaire, Amen Bank perçoit une rémunération annuelle de 0,16%(HT) de l'actif net avec un minimum de 5 000 dinars (HT) par an à partir de la 3^{ème} année de vie du fonds et une commission de clearing égale à 700 dinars (HT) par an.

SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIF AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2019

En exécution de la mission de Commissariat aux comptes qui nous a été confiée lors de votre Conseil d'administration tenu le 03 novembre 2016 et en application des dispositions de l'article 8 de la loi N° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers ci-joints de la **SICAV L'épargne Obligataire** arrêtés au **31 mars 2019** qui font apparaître un actif net de **28.931.566 D** et une valeur liquidative égale à **108,727 D** par action.

Ces états financiers trimestriels relèvent de la responsabilité de la Direction de la Société. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur la composition de l'actif au **31 mars 2019** sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers trimestriels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la composition de l'actif de la **SICAV L'épargne Obligataire** ne présente pas sincèrement, dans tous les aspects significatifs, la situation de la Société arrêtée au **31 mars 2019**.

Paragraphe d'observation post conclusion

Par ailleurs et sans remettre en cause notre avis ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention que l'examen de la composition de l'actif de la société nous a permis de constater ce qui suit :

- La société n'a pas respecté les dispositions de l'article 29 du code des organismes de placements collectifs en employant plus de 10% de son actif en titres émis par le même émetteur. En effet, les placements en certificats de dépôts auprès de la même banque, la STB, représentent 29,31% de l'actif, ainsi que les emprunts obligataires souscrits auprès de la BH qui représentent 12,21% de l'actif.

Notre avis n'est pas modifié à l'égard de ces points.

Tunis, le 30 avril 2019

Le Commissaire aux Comptes :

MGH AUDIT & CONSEILS

Makram GUIRAS

BILAN ARRETE AU 31/03/2019

(en dinars tunisiens)

	NOTE	31/03/2019	31/03/2018	31/12/2018
<u>ACTIF</u>				
Portefeuille - titres	AC 1	14 728 122	4 512 726	10 055 172
a- Actions et valeurs assimilées		1 421 517	1 590 489	0
b- Obligations		13 306 605	2 922 237	10 055 172
c- Emprunts d'Etat		0	0	0
Placements monétaires et disponibilités	AC 2	14 230 378	2 841 355	16 604 535
Placements monétaires		13 902 106	2 714 859	16 088 231
Disponibilités		328 272	126 496	516 304
TOTAL ACTIF		28 958 499	7 354 081	26 659 707
<u>PASSIF</u>				
Opérateurs Crédeurs	PA 1	23 646	4 086	26 414
Autres Crédeurs Divers	PA 2	3 287	1 213	3 401
TOTAL PASSIF		26 934	5 299	29 815
<u>ACTIF NET</u>				
Capital	CP 1	26 678 654	7 241 219	24 936 267
Sommes Distribuables	CP2	2 252 912	107 563	1 693 625
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		1 809 654	55 818	-692
b- Résultats distribuables de la période		428 069	28 200	1 680 907
c- Régul résultat distribuables de la période		15 189	23 546	13 410
ACTIF NET		28 931 566	7 348 782	26 629 892
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		28 958 499	7 354 081	26 659 707

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31/03/2019
(en dinars tunisiens)

	NOTE	<u>Du 01/01/2019</u> <u>Au 31/03/2019</u>	<u>Du 01/01/2018</u> <u>Au 31/03/2018</u>	<u>du 01/01/2018</u> <u>au 31/12/2018</u>
Revenus du portefeuille - titres	PR 1	<u>180 559</u>	<u>19 324</u>	<u>1 023 006</u>
Dividendes		0	0	689 039
Revenus des obligations		180 559	19 324	333 966
Revenus des emprunts d'Etat		0		0
Revenus des placements monétaires	PR 2	293 136	15 247	782 205
Total des revenus des placements		473 695	34 571	1 805 210
Charges de gestion des placements	CH 1	-37 614	-5 332	-101 541
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		436 081	29 239	1 703 670
Autres charges	CH2	-8 012	-1 039	-22 763
RESULTAT D'EXPLOITATION		428 069	28 200	1 680 907
Régularisation du résultat d'exploitation	PR 3	15 189	23 546	13 410
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		443 258	51 745	1 694 317
PR 4 Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-15 189	-23 546	-13 410
Variation des + (ou -) valeurs potentielles/ titres		7 910	4 338	0
Plus ou - valeurs réalisées /cession des titres		24 544	12 924	-622 355
Frais de négociation de titres		0	0	-7
RESULTAT NET DE LA PERIODE		460 522	45 462	1 058 544

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**ARRETE AU 31/03/2019****(en dinars tunisiens)**

	<u>du 01/01/2019</u> <u>au 31/03/2019</u>	<u>du 01/01/2018</u> <u>au 31/03/2018</u>	<u>du 01/01/2018</u> <u>au 31/12/2018</u>
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	460 522	45 462	1 058 544
Résultat d'exploitation	428 069	28 200	1 680 907
Variation des plus (ou -) values potentielles / titres	7 910	4 338	0
Plus ou moins values réalisées / cession des titres	24 544	12 924	-622 355
Frais de négociation de titres	0	0	-7
Distribution de dividendes	0	0	0
Transactions sur le capital	<u>1 841 151</u>	<u>5 966 056</u>	<u>24 234 083</u>
a- Souscriptions	5 248 327	6 229 025	57 701 155
Capital	4 873 073	6 140 993	56 248 215
Régularisation des sommes non distribuables	4 557	15 954	246 466
Régularisation des sommes distribuables	370 698	72 079	1 206 474
a- Rachats	-3 407 176	-262 970	-33 467 071
Capital	-3 164 703	-259 329	-32 492 742
Régularisation des sommes non distribuables	-2 993	-651	219 427
Régularisation des sommes distribuables	-239 479	-2 990	-1 193 756
VARIATION DE L'ACTIF NET	2 301 674	6 011 518	25 292 628
Actif Net			
en début de la période	26 629 892	1 337 264	1 337 264
en fin de la période	28 931 566	7 348 782	26 629 892
Nombre d'actions			
en début de la période	249 032	13 207	13 207
en fin de la période	266 093	71 745	249 032
VALEUR LIQUIDATIVE	108,727	102,429	106,933
Taux de rendement	1,68%	1,16%	5,61%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETEES AU 31/03/2019

(Unité en Dinars Tunisiens)

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire, de type capitalisation. Elle a été ouverte au public le 18 septembre 2017.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au **31 mars 2019** sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

NOTE 3 : PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au **31 mars 2019**, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 4 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

4- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

4- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilés

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, entant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

4- 3 Evaluation des placements en obligations et valeurs similaires et en placements monétaires

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de SICAV L'épargne Obligataire figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 31 mars 2019, au coût amorti.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

4- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- 5 Unité monétaire

Les états financiers trimestriels de SICAV L'épargne Obligataire sont libellés en monnaie locale, en l'occurrence le dinar tunisien.

5 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1 : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2019 à 14 728 122 dinars et se détaille comme suit :

PORTEFEUILLE TITRES	Nombre	Coût d'acquisition	Valeurs au 31-03-2019	% de l'actif	% de l'actif net
Obligations		13 038 754	13 306 605	45,95%	45,99%
ATL 2017-2 B	5 000	400 000	402 365	1,39%	1,39%
ATL Sub 2017	4 000	400 000	411 497	1,42%	1,42%
ATT LEASING F 2019-1	5 000	500 000	500 723	1,73%	1,73%
ATT LEASING V 2019-1	5 000	500 000	500 640	1,73%	1,73%
BH Sub 2019-1 C	15 000	1 500 000	1 501 689	5,19%	5,19%
BH Sub 2018-1 C	5 000	500 000	530 247	1,83%	1,83%
BNA Sub 2018-1 B	20 000	2 000 000	2 086 816	7,21%	7,21%
BH V SUB 2019-1-C	15 000	1 500 000	1 501 575	5,19%	5,19%
HL 2017-3 B	5 000	500 000	505 786	1,75%	1,75%
TL 2018-1 B	10 000	1 000 000	1 058 950	3,66%	3,66%
UIB 2016 Sub A	30 000	1 738 754	1 763 277	6,09%	6,09%
CIL 2018/1 F	15 000	1 500 000	1 525 440	5,27%	5,27%
TL SUB 2018 B	100 000	1 000 000	1 017 600	3,51%	3,52%
Titres OPCVM		1 413 607	1 421 517	4,91%	4,91%
SICAV L'EPARGNANT	13 492	1 413 607	1 421 517	4,91%	4,91%
Total		14 452 361	14 728 122	50,86%	50,90%

a- Actions et valeurs assimilées

Désignation	31/03/2019	31/03/2018	31/12/2018
Actions SICAV	1 413 607	1 586 151	0
Diff. Estimation sur actions SICAV	7 910	4 338	0
Total	1 421 517	1 590 489	0

b- Obligations

Désignation	31/03/2019	31/03/2018	31/12/2018
Obligations Coût d'entrée	13 038 754	2 900 000	9 718 338
Intérêts courus à l'achat/obligations	0	0	66 953
Intérêts courus	266 488	19 642	256 695
intérêts intercalaires courus	1 363	2 595	13 186
Total	13 306 604	2 922 237	10 055 172

AC2 : Note sur les placements monétaires et disponibilités

Les placements monétaires et les disponibilités se détaillent comme suit :

a- Placements monétaires

Libellé	coût d'acquisition	Valeurs au 31/03/2019	% de l'actif net
Certificats de dépôts STB	8 472 032	8 487 216	29,34%
Certificat de dépôt au 01/04/2019 (taux de 9,03% 20 jours)	996 007	999 601	3,46%
Certificat de dépôt au 02/04/2019 (taux de 9,03% 20 jours)	996 007	999 401	3,45%
Certificat de dépôt au 09/04/2019 (taux de 9,03% 20 jours)	1 494 010	1 497 005	5,17%
Certificat de dépôt au 31/03/2019 (taux de 9,03% 10 jours)	997 998	999 800	3,46%
Certificat de dépôt au 03/04/2019 (taux de 9,03% 10 jours)	997 998	999 199	3,45%
Certificat de dépôt au 04/04/2019 (taux de 9,03% 10 jours)	997 998	998 999	3,45%
Certificat de dépôt au 16/04/2019 (taux de 9,03% 20 jours)	1 992 013	1 993 211	6,89%
Comptes à terme STB	5 200 000	5 414 890	18,72%
Comptes à terme au 22/04/2020 (taux de TMM+2,5% 750 jours)	500 000	537 493	1,86%
Comptes à terme au 12/07/2020 (taux de TMM+2,5% 740 jours)	1 000 000	1 056 083	3,65%
Comptes à terme au 01/10/2019 (taux de TMM+2,75% 740 jours)	200 000	208 101	0,72%
Comptes à terme au 06/06/2020 (taux de TMM+2,5% 740 jours)	1 500 000	1 595 341	5,51%
Comptes à terme au 09/02/2020 (taux de TMM+2,5% 740 jours)	1 000 000	1 012 255	3,50%
Comptes à terme au 03/06/2019 (taux de 10,25% 90 jours)	1 000 000	1 005 616	3,48%
TOTAL	13 672 032	13 902 106	48,05%

b- Disponibilités

Libellé	31/03/2019	31/03/2018	31/12/2018	% de l'actif net
avoirs en Banque	313 895	126 496	516 304	1,08%
sommes à l'encaissement	14 377	0	0	0,05%
Total	328 272	126 496	516 304	1,13%

Note sur les passifs :**PA 1 Opérateurs Créditeurs**

Libellé	31/03/2019	31/03/2018	31/12/2018
Gestionnaire	10 228	2 148	9 708
Commission réseau	8 047	969	6 971
commission dépositaire	5 371	969	9 734
Total	23 646	4 086	26 414

PA 2 Autres Créditeurs divers

Libellé	31/03/2019	31/03/2018	31/12/2018
Etat	884	719	1 138
CMF	2 403	493	2 264
Total	3 287	1 213	3 401

CP1 : Note sur le capital

	31/03/2019
Capital au 31/12/2018	
* Montant	24 936 267
* Nombre de Titres	249 032
* Nombre d'actionnaires	375
Souscriptions réalisées	
* Montant	4 873 073
* Nombre de titres émis	48 666
* Nombre d'actionnaires entrants	68
Rachats effectués	
* Montant	3 164 703
* Nombre de titres rachetés	31 605
* Nombre d'actionnaires sortants	27
Autres mouvements	34 018
Variation des plus(ou moins)values potentielles sur titres	7 910
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	24 544
Frais de négociation de titres	0
Résultat capitalisé	0
Régularisation des sommes non distribuables	1 564
Capital a la fin du periode	
* Montant	26 678 654
* Nombre de Titres	266 093
* Nombre d'actionnaires	416

CP2 Sommes Distribuables**a- Sommes distribuables des exercices antérieurs**

Libellé	31/03/2019	31/03/2018	31/12/2018
Résultat en instance d'affectation	1 693 625	10 275	0
RéguL Résultat en instance d'affectation souscription	330 969	47 551	-285
RéguL Résultat en instance d'affectation Rachat	-214 940	-2 008	-407
Total	1 809 654	55 818	-692

b- Sommes distribuables de la période

Désignation	31/03/2019	31/03/2018	31/12/2018
Résultat distribuables de la période	428 069	28 200	1 680 907
Régl Résultat distribuables de la période	15 189	23 546	13 410
Total	443 258	51 745	1 694 317

Notes liées au compte de résultat**PR1 : Note sur les revenus du Portefeuille- titres**

Les revenus du portefeuille-titres se détaillent comme suit :

a- Dividendes

Libellé	DU 01/01/2019 au 31/03/2019	Du 01/01/2018 au 31/03/2018	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
Revenus des titres OPCVM	0	0	689 039
Total	0	0	689 039

b- Revenus des obligations

Désignation	Du 01/01/2019 au 31/03/2019	du 01/01/2018 au 31/03/2018	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
Intérêts	180 559	19 324	333 966
Total	180 559	19 324	333 966

PR2 : Note sur les revenus des placements monétaires

Le revenu des placements monétaires se détaillent comparativement comme suit :

Libellé	Du 01/01/2019 au 31/03/2019	du 01/01/2018 au 31/03/2018	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
Intérêts des certificats de dépôts	190 972	2 198	570 151
Intérêts des comptes à terme	101 600	13 007	211 336
Intérêts des comptes de dépôts	564	41	718
Total	293 136	15 247	782 205

PR 3 : Régularisation du résultat d'exploitation

Libellé	Du 01/01/2019 au 31/03/2019	du 01/01/2018 au 31/03/2018	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
Régl Résultat exploitation (souscription)	39 728	24 528	1 206 759
Régl résultat d'exploitation (rachat)	-24 539	-982	-1 193 349
Total	15 189	23 546	13 410

CH 1 : Charges de gestion des placements

Libellé	Du 01/01/2019 au 31/03/2019	Du 01/01/2018 au 31/03/2018	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
Rémunération Gestionnaire	27 356	3 878	73 848
Rémunération réseau	5 129	727	13 846
Rémunération dépositaire	5 129	727	13 846
Total	37 614	5 332	101 541

CH 2 : Autres Charges

Libellé	Du 01/01/2019 au 31/03/2019	Du 01/01/2018 au 31/03/2018	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
Impôts et taxes	1 170	66	4 296
Redevance CMF	6 839	969	18 462
Autres charges	3	4	5
Total	8 012	1 039	22 763

6- AUTRES INFORMATIONS

6- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de SICAV L'épargne Obligataire est confiée à la société «STB MANAGER». Celle-ci se charge des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations le gestionnaire perçoit une rémunération de **0,40%TTC** par an, calculée sur la base de l'actif net de SICAV L'épargne Obligataire.

La rémunération de « STB MANAGER » au **31/03/2019** s'élève à **27.356DT**.

6- 2 Rémunération du dépositaire

La banque STB assure les fonctions de dépositaire pour la société SICAV L'épargne Obligataire. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, la STB perçoit une commission annuelle de **0,075% TTC** calculée sur la base de l'actif net.

La rémunération du dépositaire au **31/03/2019** s'élève à **5.129 DT**.

6- 3 Rémunération du distributeur

Les souscriptions et les rachats se font auprès des agences de la société Tunisienne de banque (STB) avec laquelle la SICAV est liée par une convention de distribution.

En contrepartie de ses services, la STB perçoit une rémunération annuelle égale à **0,075%TTC** de l'actif net.

La rémunération du distributeur au **31/03/2019** s'élève à **5.129 DT**.